

# SCoT

## Livradois-Forez

### 2020-2038

Rapport de présentation  
Livret 3  
**Justification des choix**

Document approuvé le 15 janvier 2020



# SOMMAIRE

<b>CHAPITRE I - JUSTIFICATION DU PROJET</b> .....	<b>4</b>
I.1. Le point de départ : vers une attractivité territoriale renaissante, à pérenniser .....	5
I.1.1 Les principaux constats issus du diagnostic territorial.....	5
I.1.2 L'analyse de la consommation d'espace sur le territoire .....	16
I.1.3 La méthode employée pour construire un projet partagé répondant à ces enjeux.....	21
I.2. I.2 Une réflexion prospective pour aider à choisir un principe d'action .....	23
I.2.1 Le développement démographique envisagé et ses implications sur le parc de logements .....	23
I.2.2 L'intérêt de la structuration urbaine du territoire .....	30
I.2.3 Incidences du développement de l'offre de logements et principes d'urbanisation associés .....	36
I.2.4 Choix en termes d'aménagement commercial .....	39
I.2.5 L'ambition de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs .....	40
I.3. I.3 La création d'emplois et l'économie productive .....	42
I.3.1 La préservation des activités agricoles et la modération de la consommation d'espaces .....	42
I.3.2 La structuration de l'offre d'accueil des activités économiques, industrielles ou artisanales .....	42
I.4. Le renforcement des mobilités .....	48
I.5. L'ambition énergétique du SCoT Livradois-Forez .....	48
<b>JUSTIFICATION DE LA STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE</b> .....	<b>49</b>
I.6. Le SCoT Livradois-Forez : une approche environnementale intégrée .....	50
I.6.1 Les enjeux environnementaux du territoire identifiés en amont.....	50
I.6.2 L'environnement intégré selon une double approche .....	52
I.6.3 Le suivi et l'analyse de la rédaction du projet de SCoT Livradois-Forez .....	55
I.6.4 Comparaison des différents scénarios envisagés pour constituer le projet .....	55
I.6.5 Un projet plus performant notamment sur les enjeux prioritaires pour le territoire .....	57
I.6.6 Un projet prenant bien en compte les continuités écologiques, le réseau Natura 2000 et les zones humides .....	58
I.6.7 Un projet diminuant les émissions de gaz à effet de serre.....	59
I.7. I.5 La consommation d'espace autorisée.....	60
I.7.1 Introduction .....	60
I.7.2 Méthode d'analyse de la consommation foncière passée et principaux résultats .....	61
I.8. I.6 Les risques naturels et technologiques .....	62

# CHAPITRE I - JUSTIFICATION DU PROJET

## I.1. LE POINT DE DEPART : VERS UNE ATTRACTIVITE TERRITORIALE RENAISSANTE, A PERENNISER

### I.1.1 LES PRINCIPAUX CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les analyses montent les atouts et handicaps du territoire, les opportunités et les enjeux majeurs, qui se déclinent selon de multiples regards :

- Sur le plan démographique, **la démographie a retrouvé une stabilité après plusieurs décennies de baisse** de 1968 à 1990, marquée par l'exode rural. Le solde migratoire est redevenu positif témoignant à la fois d'une attractivité retrouvée et d'une offre d'emplois plutôt dynamique. Mais le solde naturel reste toujours négatif, fruit du vieillissement de la population depuis plusieurs décennies. La grande diversité de situations des espaces correspond à une grande diversité de fonctionnement et de relations. Cette diversité constitue une mosaïque territoriale et sociale :
  - en matière d'évolution démographique : la partie ouest du territoire gagne des habitants, alors qu'à l'est la population continue de diminuer. L'aire d'influence du pôle métropolitain Vichy – Clermont – Riom– Issoire, à l'ouest, induit un net excédent migratoire et une amélioration du solde naturel. Le reste du territoire, essentiellement rural, continue de perdre des habitants. En raison d'un déficit naturel important qui ne compense pas les apports migratoires malgré un regain d'attractivité, la tendance d'ensemble, depuis 1999, tend à la stabilisation démographique. L'excédent migratoire deviendra de plus en plus important mais dans le même temps le solde naturel continuera à se dégrader sous l'effet du vieillissement de la population;
  - au plan générationnel : la répartition de la population par tranche d'âges est assez équilibrée. Cependant, l'évolution des tranches d'âges montre un vieillissement de la population. Les familles et les séniors ont tendance à se rapprocher des bourgs principaux d'Ambert, Courpière, Thiers et Lezoux qui offrent des services et des équipements alors que les jeunes quittent le territoire pour se rapprocher des villes dotées des filières d'enseignement supérieur ou d'un pôle d'emplois.

PRINCIPAUX CONSTATS	TENDANCES	ENJEUX	HIERARCHISATION
<b>DEMOGRAPHIE</b>			
<p>Dynamique démographique en stabilisation alors que celle du Puy-de-Dôme est à la hausse.</p> <p>Solde migratoire redevenu positif, mais qui ne compense pas le solde naturel négatif</p>	 	<p>Dynamique démographique à renforcer par un regain d'attractivité notamment vis à vis des jeunes ménages d'actifs.</p> <p>Adopter des politiques ambitieuses et volontaristes d'accueil de nouvelles activités et de nouvelle population et de renforcement de l'attractivité du territoire.</p>	<b>+++</b>
<p>Situation inégale entre les communautés de communes avec une croissance principalement due au solde migratoire sur les communes sous influence directe de l'agglomération clermontoise et celles sous influence du bassin stéphanois et de Vichy.</p>	 	<p>Dynamiques démographiques différenciées qui suggèrent des logiques de développement adaptées aux différentes parties du territoire, en fonction de leur situation géographique et de leurs atouts / handicaps propres.</p>	<b>+++</b>
<p>Vieillessement de la population et baisse de la part de la population en âge d'avoir des enfants</p>		<p>Fort vieillissement dont la poursuite va entraîner un besoin de services, en quantité et en qualité</p>	<b>+/-</b>

Cette faiblesse des dynamiques démographiques et donc du renouvellement (accentué par la difficulté d'attirer de jeunes ménages d'actifs) a engendré une structure des ménages caractérisée par un nombre réduit de personnes par ménage ainsi que par un vieillissement prononcé.

Ces caractéristiques qui affectent l'équilibre générationnel de la population affectent plus particulièrement les communes du sud et de l'est du territoire, mais également en raison de leurs faibles densités des services et équipements de proximité.

- **Une armature territoriale induite par le relief et par l'histoire notamment industrielle**, avec un besoin de leadership des pôles majeurs et secondaires à réaffirmer. Les formes urbaines et l'armature territoriale actuelle sont pour l'essentiel les héritières d'une organisation territoriale qui a consacré certains bourgs plus importants et structuré l'espace par l'industrie d'une part et par les services et les commerces nécessaires à la population d'autre part.

La faible dynamique démographique, les difficultés économiques et les phénomènes de périurbanisation sous l'influence du Grand Clermont ont induit des difficultés pour les communes structurantes à maintenir leurs dynamismes.

PRINCIPAUX CONSTATS	TENDANCES	ENJEUX	HIERARCHISATION
<b>ARMATURE TERRITORIALE</b>			
Les dynamiques démographiques et économiques insuffisantes des pôles principaux (Thiers et Ambert)		Réaffirmer le rôle des pôles principaux, dans l'ensemble de leurs dimensions socio-économiques et socioculturelles.	<b>+++</b>
Les difficultés de maintien de «l'intensité urbaine » des bourgs des pôles relais et de proximité.		Revitaliser les bourgs des pôles relais et de proximité en croisant les réponses aux enjeux transversaux de la vacance des centres, de la redynamisation du commerce de rues.  Accent à mettre sur les bourgs de la Dore.	<b>+++</b>
La diffusion des habitants sur un très grand nombre de hameaux ce qui ne permet pas la constitution collective des offres de commerces de proximité et de services correspondant aux besoins des habitants.		Hiérarchiser les hameaux pour prendre en compte les changements des modes de vie et faire correspondre les implantations individuelles aux capacités de moyens des collectivités.	<b>+</b>

- **Le parc de logements** est vieillissant et ne répond plus aux attentes et aux besoins des ménages (notamment dans les centres-bourgs). Il faut concilier l'accueil de nouvelle population et l'adaptation des modes de vies en adaptant les formes urbaines.

L'activité agricole de polyculture-élevage a conduit au développement d'une multitude de hameaux agricoles.

PRINCIPAUX CONSTATS	TENDANCES	ENJEUX	HIERARCHISATION
<b>LOGEMENTS</b>			
Depuis 1999, la part des résidences principales et secondaires baisse au profit des logements vacants, celle-ci atteignant 14 % des logements du territoire.		Redonner de l'attractivité résidentielle aux bourgs pour permettre la remobilisation des logements vacants dans ces centres et inversement adopter une politique de l'habitat pour remobiliser les logements vacants et ainsi contribuer à la revitalisation des bourgs.	+++
Une part des résidences principales d'autant plus forte que la dynamique démographique est positive (exemple de la CC Entre Dore et Allier avec pour quasiment toutes les communes plus de ¾ des logements concernés.  La part des résidences secondaires est plus importante qu'à l'échelle départementale.		Répartir les logements nouveaux à construire pour renforcer l'armature territoriale	++
Les marchés des maisons et des terrains non bâtis sont les plus actifs		Diversifier l'offre de logements nouveaux pour attirer de jeunes ménages et des jeunes ménages d'actifs, des cadres attirés par la métropole clermontoise ou vichyssoise, etc.	+++

Deux enjeux majeurs :

- Les enjeux de remobilisation des logements vacants et de revitalisation des bourgs qui doivent être pris en compte ensemble,
- Le renforcement de l'offre de logements et sa diversification pour répondre simultanément aux besoins de renforcement de l'accueil des jeunes ménages et des jeunes actifs et de ceux du vieillissement.

- L'économie du territoire du Livradois-Forez se transforme peu à peu** : d'une économie majoritairement productive, le territoire est passé petit à petit et de façon continue à une économie dédiée en majorité à la satisfaction des besoins des ménages locaux, même si la part des emplois industriels reste fort et témoigne d'une réelle spécialité du territoire.  
 Simultanément, l'offre d'accueil du foncier d'activités répond aux besoins, en privilégiant le plus souvent l'accessibilité par les grandes infrastructures routières.  
 La compétence « Développement économique » a été confiée par la loi aux communautés de communes qui ont entrepris un travail de structuration de l'offre, structuration que le SCoT doit accompagner, encadrer et soutenir.

PRINCIPAUX CONSTATS	TENDANCES	ENJEUX	HIERARCHISATION
<b>ECONOMIE</b>			
Croissance du nombre d'actifs mais moins importante que la dynamique départementale.  88 % d'actifs occupés et 12% de demandeurs d'emploi (taux proche de la moyenne départementale).		Renforcer le taux d'emplois	<b>++</b>
Concentration de l'emploi sur Thiers et Ambert, respectivement 25 % et 14 % de l'emploi total.  En 2012, près d'un tiers des emplois sont industriels (3/4 des établissements) et un autre tiers relève de l'administration publique.		Relative indépendance du territoire vis-à-vis des grands pôles d'emplois situés à proximité (Clermont-Ferrand, Vichy...).	<b>+</b>
Augmentation des emplois liés aux commerces, transports et services. Stabilisation des effectifs dans la santé et l'action sociale, l'enseignement et l'administration publique  Diminution des emplois dans les secteurs de l'agriculture, l'industrie et la construction	  	Économie agricole à maintenir autant pour ses enjeux socio-économiques que pour sa capacité à construire et entretenir le territoire  Maintenir et redévelopper l'emploi industriel qui valorise des savoir-faire	<b>++</b>  <b>+++</b>
Flux domicile-travail sortants supérieurs au flux entrant. ¼ des flux recensés se font à l'intérieur du territoire.		Renforcer la proximité des emplois pour diminuer les distances domicile-travail	<b>++</b>
34 ZA représentant 440,9 ha, dont 69,3 ha de foncier sont disponibles à l'arrêt du SCoT.  Dans les ZA <sup>1</sup> on compte 294 entreprises pour 5 143 emplois dont 43 % dans les ZA de Thiers et 13,5 % dans les ZA d'Ambert.	  	Valoriser les espaces disponibles existants dans les zones d'activités	<b>++</b>

<sup>1</sup> Les données sur la zone d'activités du Champ du Bail, à Thiers, ne sont pas renseignées.

- Le territoire bénéficie de qualités naturelles et paysagères qui lui confèrent une bonne attractivité touristique**, bien que le territoire se situe un peu en marge des grands flux touristiques de l'Auvergne (Vulcania, Parc des Volcans, Cantal,...), l'offre d'hébergements se renforce en nombre et en qualité. Le territoire est particulièrement concerné par la présence de semi-résidents, touristes « de proximité », qui résident sur le territoire en fin de semaine et en périodes de vacances scolaires. Ces résidences secondaires, qui sur certaines communes représentent plus de la moitié des maisons d'habitation, génèrent des clientèles importantes en provenance de Clermont-Ferrand ou encore Saint-Etienne et le Puy en Velay.

En parallèle, le Livradois-Forez observe en périodes estivales, une clientèle touristique non négligeable, en recherche d'activités de pleine nature, d'authenticité et de calme.

L'un des enjeux majeurs, au-delà du renforcement d'un tourisme de quatre saisons est de mieux capter la clientèle des agglomérations lyonnaise et stéphanoise toute proche.

PRINCIPAUX CONSTATS	TENDANCES	ENJEUX	HIERARCHISATION
<b>TOURISME</b>			
<p>Un territoire au patrimoine et potentiel certain, mais en marge des grands flux touristiques de l'Auvergne</p> <p>La nature et les savoir-faire locaux comme principaux attraits de l'offre touristique</p>		<p>Coordonner l'ensemble des acteurs jouant un rôle dans le développement du Livradois-Forez vers un projet d'ensemble</p> <p>Appuyer l'offre touristique sur l'environnement du territoire tout en prenant en compte les nuisances et impacts générés par cette activité</p>	<b>++</b>
<p>Le label PNR : atout pour le développement touristique du territoire</p>			<b>+++</b>
<p>Une augmentation des lits marchands (notamment en hôtels) et des nouvelles formes d'hébergements comme de leur qualité</p> <p>Une part importante de résidences secondaires</p> <p>La fréquentation émane principalement des lits marchands et les séjours hors saison progressent grâce à l'extension du temps libre (exemple du RTT notamment).</p>		<p>Ambert Livradois-Forez est privilégiée en termes d'hébergements et de retombées économiques.</p> <p>Accompagner la dynamique et la productivité des résidences secondaires</p>	<b>++</b>
<p>Un poids important du tourisme dans l'économie locale avec 115 millions d'euros de dépenses annuelles mais un impact faible sur l'emploi local : 3,2 % d'emplois touristiques et 7,5 % des établissements du territoire sont liés au tourisme</p>		<p>Le tourisme représente un poids non négligeable dans l'économie locale. Le défi du territoire au potentiel certain est d'étendre son attractivité pour capter la clientèle voisine : le bassin lyonnais et stéphanois.</p>	<b>+++</b>

• **Un territoire sans grande pression commerciale**

La densité alimentaire est globalement bonne en prenant en considération le caractère rural du territoire. En effet, les chiffres observés se rapprochent des moyennes nationales englobant l'offre de pôles métropolitains.

La densité commerciale concernant le non alimentaire est davantage en décalage vis-à-vis des territoires similaires. Cet élément est en parti en lien avec l'environnement concurrentiel direct du territoire.

La répartition par secteurs d'activités observée sur le territoire reflète une offre rurale, puisqu'elle fait apparaître une prépondérance des activités commerciales alimentaires et de type culture/loisirs (bricolage, jardinage).

En matière spatiale, on observe une très forte concentration des activités sur la commune de Thiers, qui regroupe la moitié de l'offre de grandes surfaces du territoire et dans un second temps sur la commune d'Ambert.

Il est également à noter qu'au Sud du territoire, seule la commune d'Ambert, dessert les résidents sur des activités autres qu'alimentaires.

PRINCIPAUX CONSTATS	TENDANCES	ENJEUX	HIERARCHISATION
<b>COMMERCE</b>			
<p>Une lisibilité de l'offre très complexe avec des communes majeures en termes d'offre commerciale (Ambert, Thiers) très distinctes géographiquement, en termes d'habitudes d'achat, sans complémentarité d'offre apparente</p> <p>Des implantations souvent en dehors des centralités et de manière peu dense, implantées au sein de «sous polarités» souvent liées aux axes de flux (ex. : Celles-Sur-Dore, Thiers et Courpière).</p>	          	<p>Renforcer l'équilibre territorial en matière de commerces, en évitant notamment une fuite en avant des aménagements commerciaux dont le leadership est assuré par les grandes enseignes</p> <p>Préserver le commerce de centre-bourg</p>	<p>+++</p>
<p>Des locaux commerciaux parfois peu à pas identifiables, et des locaux vacants très dégradés sans projets et pénalisant la dynamique des linéaires marchands.</p> <p>Un très faible taux d'enseignes nationales, induisant une diversité d'offre limitée (ex : Thiers centre haut, une seule enseigne nationale d'équipement de la personne).</p>	          	<p>Préserver les linéaires commerciaux</p> <p>Animation de centre-ville ou centre-bourg</p>	<p>+</p>
<p>Un traitement urbain très hétérogène et sans cohérence globale à l'échelle du PNR, mais des espaces publics globalement entretenus et/ou rénovés récemment (ex. : centre-ville d'Arlanc, Lezoux, Thiers Haut)</p>		<p>Accompagner le redéveloppement des commerces des centres par la revitalisation de ces centres et le traitement des questions associées de qualité urbaine, d'accessibilité, et de stationnement</p>	<p>+++</p>

Un enjeu fort en matière d'équilibre des modes de consommation, avec :

- La revitalisation des centres bourgs et la redynamisation commerciale de ces centres ;
- Le renforcement de la qualité des zones commerciale ;

- La recherche d'un équilibre entre les différentes formes de commerces.
- **L'agriculture est omniprésente** et poursuit sa construction des espaces en même temps qu'elle contribue à l'identité du territoire par des productions emblématiques.

PRINCIPAUX CONSTATS	TENDANCES	ENJEUX	HIERARCHISATION
<b>AGRICULTURE ET FORET</b>			
Des emplois directs et indirects			
Une diversification de l'activité agricole (tourisme, énergie, bio, circuits courts) et des productions (élevage caprin, maraîchage, apiculture) mais une faible valorisation économique des AOP		Renforcer la diversification et les emplois des filières Renforcer les circuits courts et la valorisation locale	<b>++</b>
Une valeur vénale moyenne des terres plutôt inférieures aux coûts moyens du département		Protéger les terres agricoles contre une valorisation « urbanistique » des terres et leur surconsommation	<b>+++</b>
Une population agricole vieillissante et un manque d'investissement dans les systèmes de production lorsque la reprise est incertaine		Poursuivre l'accompagnement à la transmission des exploitations (hors légitimité SCoT)	<b>++</b>

La loi définit un objectif fort de préservation des terres agricoles et même si la dynamique démographique n'induit pas une pression foncière trop importante, les modes d'urbaniser doivent être modifiés pour y répondre pleinement. Simultanément, la valorisation locale des productions doit être renforcée.

- La forêt** occupe une part importante de la surface du territoire (56% de la surface totale) et constitue une ressource locale à bien valoriser. L'essor de l'activité forestière sur les secteurs hauts, depuis les années 1950, conduit à la fois au remplacement rapide de milieux agropastoraux à dominante bocagère extensifs par des ensembles boisés, dont les plantations de résineux, qui maillent un territoire d'une richesse écologique et paysagère majeure. Dans le même temps, le développement de l'industrie dans la vallée de la Dore a généré de fortes pollutions pour cette rivière.

PRINCIPAUX CONSTATS	TENDANCES	ENJEUX	HIERARCHISATION
<b>FORÊT</b>			
Des boisements variés, arrivés à maturités et une ressource abondante Une capacité des structures de la filière à absorber des volumes plus importants		Développer les capacités locales des acteurs pour la seconde transformation.	<b>+++</b>
Des trames forestières à haute valeur écologique (massifs anciens, gestion irrégulière), fort potentiel d'accueil de biodiversité et plus-value pour le paysage.		Renforcer la valorisation multithématique de la forêt	<b>++</b>
Un fort morcellement de la propriété forestière et un manque de culture forestière chez les propriétaires		Communication et conseils en direction des propriétaires (hors SCoT)	

- **Mobilité et déplacements**

Les caractéristiques rurales du territoire et l'habitat dispersé se traduisent aujourd'hui par une forte dépendance à la voiture individuelle.

La fermeture de la ligne Thiers-Boën et le manque de cadencement entre Thiers et Clermont et de fréquentation de la gare ne répondent pas aux besoins.

PRINCIPAUX CONSTATS	TENDANCES	ENJEUX	HIERARCHISATION
<b>LES MOBILITES</b>			
Le nord du territoire est irrigué d'est en ouest par l'A89 et du nord au sud par la RD906 et par la voie ferrée sous-utilisée.		Améliorer et valoriser les échanges pour la frange sud /sud-est du SCoT.  Renforcer les liaisons avec la vallée de l'Allier	<b>++</b>
Des transports collectifs déjà bien présents avec Transdôme (réseau départemental Scolaire + grand public), MobiPlus, et le Bus des Montagnes (TAD)		Développer une offre de mobilité et d'accessibilité adaptée aux besoins et privilégiant l'intermodalité entre modes de transport : covoiturage, vélo...	<b>+++</b>
Un transport ferroviaire articulé autour de la gare de Thiers, dont la ligne vers Saint-Étienne remplacée par un service de bus ; une voie ferrée le long de la Dore sous-utilisée		Valoriser la voie ferrée le long de la Dore	<b>++</b>
Une stratégie de développement du covoiturage bien développée déjà (un Schéma départemental des aires de covoiturage en révision, avec 15 aires de stationnement)		Développer la micro mobilité, les modes doux, le covoiturage, notamment pour les trajets domicile-travail les plus fréquents	<b>+++</b>

La répartition diffuse de la population handicapée fortement la capacité du territoire à structurer une offre de mobilité adaptée aux besoins.

La ligne SNCF Thiers - Clermont-Fd mériterait un redéveloppement avec des fréquences et des horaires adaptés. Le caractère excentré par rapport aux bourgs des gares de Peschadoires et de Lezoux obère leur potentiel de développement urbain avec des sites éloignés des commerces, des services et des fonctions de centralités. Les liaisons aux gares doivent donc être pensées en fonction de cela.

L'autopartage et notamment le covoiturage représente un mode de transport collectif très adapté aux besoins de la population mais il manque des infrastructures (aires de co-voiturage) de capacités d'accueil suffisantes sur quelques lieux stratégiques (échangeurs A89 de Lezoux, de Thiers, ...).

Enfin les secteurs urbains dont le relief n'est pas trop marqué devrait développer un réseau d'itinéraires en modes doux, centré sur le centre-bourg, et à combiner avec les itinéraires touristiques.

• La limitation de la consommation d'espace représente un enjeu national

PRINCIPAUX CONSTATS	TENDANCES	ENJEUX	HIERARCHISATION
<b>CONSOMMATION D'ESPACE</b>			
<p>Bien que la densité bâtie augmente, la consommation d'espace dû au logement a également augmenté.</p>		<p>Poursuivre les efforts en termes de densité bâtie tout en réduisant la consommation foncière.</p> <p>Limiter la consommation d'espace (objectif de la loi).</p>	<p><b>+++</b></p>
<p>Des modes d'urbanisation et des formes urbaines consommatrices d'espace dans un territoire rural à l'habitat dispersé (grande diffusion des hameaux)</p>		<p>Favoriser des modes d'urbanisation et des formes urbaines moins consommatrices d'espace dans un territoire rural à l'habitat dispersé tel que celui du Livradois-Forez.</p> <p>Promouvoir des formes d'urbanisation de qualité, économe d'espace et respectueuse du site et des patrimoines, permettant de redonner une dynamique et une attractivité aux principaux pôles.</p>	<p><b>+++</b></p>

## I.1.2 L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE SUR LE TERRITOIRE

### ► Contexte réglementaire et intérêt

Depuis le Grenelle I et 2, la thématique de la consommation des espaces est devenue l'un des sujets importants de l'élaboration des Schémas de Cohérence Territoriale, ce qu'a précisé la loi ALUR qui donne l'obligation de procéder à l'analyse de la consommation d'espace sur les 10 dernières années précédant l'approbation du document.

L'un des prérequis de l'élaboration d'une stratégie de développement et d'aménagement du territoire est donc de connaître le rythme de la consommation foncière au cours des dix années précédant l'approbation du schéma.

Cette analyse rétrospective permet notamment une réflexion sur les tendances à l'œuvre sur le territoire et sur les évolutions à apporter donc sur les changements de pratiques, l'objectif final étant d'arrêter dans le Document d'Orientation et d'Objectifs, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace.

### ► Méthode générale

#### Hypothèses et principes ayant guidé la réalisation de l'analyse de la consommation d'espace.

Les conditions d'analyse de la consommation des espaces méritent quelques précisions en termes de méthodologie :

- Il existe plusieurs méthodologies qui ne sont pas contradictoires mais donnent des résultats différents, selon que l'on parle de consommation foncière ou d'artificialisation ;
- Le territoire d'étude est vaste (102 communes) et l'urbanisation y est très diffuse ;
- Le territoire ne dispose d'observations régulières en matière d'occupation du sol.

La méthode doit répondre à plusieurs principes :

- Permettre une forme d'automatisation pour reproduire à grande échelle une évaluation des surfaces consommées par l'urbanisation,
- Assurer la capacité d'évaluation de la mise en œuvre du SCoT à l'issue des six premières années de mise en œuvre.

Données utilisées		Variables	Fiabilité / reproductibilité
Cadastre 2016		Localisation et délimitation des parcelles et des bâtiments	++
Fichiers fonciers Majic 2016 (DGFIP)		Nature et date de 1 <sup>ère</sup> construction sur chacune des parcelles	++
Photos aériennes		Vérification manuelle	+++

Les données utilisées pour la mesure de la consommation d'espace et la production foncière sont les fichiers fonciers « MAJIC », millésime 2016. Ces fichiers sont produits par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Le calcul de la surface consommée se base sur la surface totale des parcelles urbanisées, mais ne prend pas en compte les superficies non cadastrées (voiries publiques, certains bâtiments publics...).

La détermination de l'occupation principale de la parcelle est issue de la méthode développée par le CEREMA<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Mesure de la consommation d'espaces à partir des fichiers fonciers, foncier mobilisé pour l'habitat et les activités économiques, Fiches 2.2, CEREMA. Voir annexes.

L'avantage de cette méthode est qu'elle sera reproductible dans le temps notamment pour le suivi des effets du SCoT une fois mis en œuvre. La production des fichiers fonciers est prévue annuellement.

**Cette méthode de mesure de la consommation d'espace constitue la base de déclinaison des objectifs de consommation d'espace qui sont développés dans le Document d'Orientations et d'Objectifs.**

### Cas des parcelles urbanisées de plus de 20.000 m<sup>2</sup>

Les premières analyses montrent des consommations de parcelles de taille très importante que l'on peut qualifier d'« anormales » : par exemple une parcelle de 8 ha restée à 95% agricole mais sur laquelle un agriculteur a bâti un bâtiment d'exploitation agricole voire sa maison d'habitation. Ces urbanisations, limitées en volume, ont une incidence importante en raison de la taille très importante (jusqu'à plusieurs dizaines d'hectares parfois pour une seule parcelle).

Un filtre prenant en compte la taille des parcelles a donc été appliqué pour les parcelles de plus de 2 hectares, afin de ne pas prendre en compte cette « consommation anormale ».

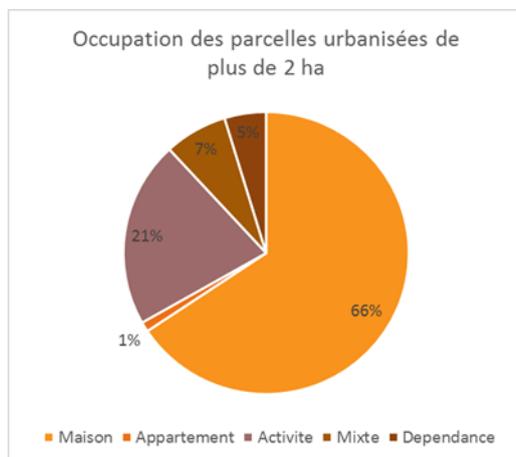
**Ainsi, 920 parcelles ont une surface supérieure à 2 ha, mais représentent 5 384 ha, soit 5,85 ha de moyenne par parcelle et au total 42% de la consommation foncière totale.**

Un contrôle par analyse de la photo aérienne a été effectué.

Cette analyse montre que 66% de ces parcelles urbanisées sont à destination d'une maison (et n'ont pas été divisées (cas d'une maison liée à une exploitation agricole)) et que 21 % concernent des bâtiments d'activités (le plus souvent agricoles).

Concernant les parcelles de plus de 2 ha urbanisées avec 1 maison, seule une faible proportion de la surface de ces parcelles est finalement artificialisée, l'approche « consommation foncière » n'est pas adaptée puisque l'urbanisation (urbanisation à vocation agricole) sort du champ général de l'urbanisme et qu'en outre, elle considère comme urbanisée toute sa surface, alors même que sa plus grande partie est encore exploitée ou à l'état naturel.

À l'inverse, les parcelles avec des bâtiments industriels, artisanaux ou même agricoles ont été prises en compte.



**Un filtre sur la taille de parcelles a donc été appliqué** comme suit :

- Suppression des parcelles de plus de 20 000 m<sup>2</sup> dont le local dominant est une maison, un appartement, une dépendance ou mixte, soit 230 ha (64% de la surface des parcelles de plus de 2 ha) ;
- Prise en compte des parcelles de plus de 20 000 m<sup>2</sup> dont le local dominant est une activité, soit 143 ha (36% de la surface des parcelles de plus de 2 ha).

Les résultats présentés par la suite tiennent compte de ce filtre.

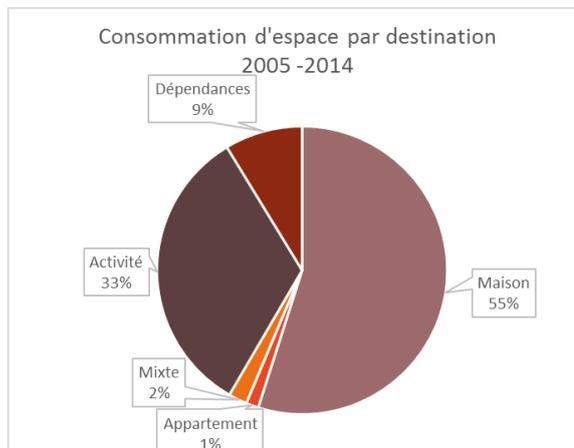
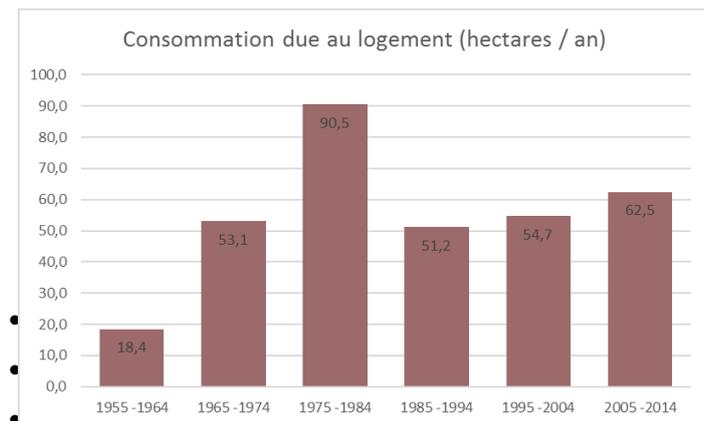
*NB : ce filtre devra être impérativement utilisé lors de la mesure des futures consommations, notamment à l'occasion de l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du SCoT.*

## ► Une consommation faible

### Principaux constats ayant émergé de l'analyse rétrospective.

Une première exploitation des chiffres permet d'afficher **une consommation de 1 108 hectares entre 2005 et 2014 pour l'urbanisation dans les communes du SCOT, soit un rythme de 110,8 ha/an**. 55% correspondent à la construction de maisons suivis par 33% urbanisée à vocation d'activités.

Cette consommation est en augmentation de +11,8 ha par an par rapport à la période 1995-2004.



### • Analyse de l'évolution des catégories de tailles des parcelles urbanisées pour le logement

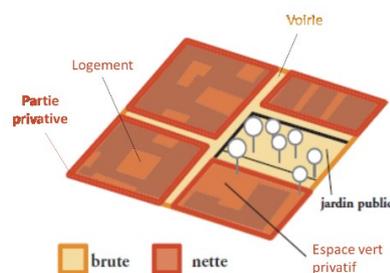
Les parcelles de 500 à 1 000 m<sup>2</sup> représentent la plus grande partie de la production foncière entre 2005 et 2014 (24%), suivi des parcelles de 1 000 à 1 500 ha (21 %) et des parcelles inférieures à 500 m<sup>2</sup> (18 %).

La plus forte augmentation concerne les parcelles inférieures à 500m<sup>2</sup> (+ 78 %), suivie des parcelles de 500 à 1000m<sup>2</sup> (+ 48 %) et 1000 à 1500 m<sup>2</sup> (+ 47 %). En revanche, seules les parcelles de 10 000 à 15 000 m<sup>2</sup> et 7 500 à 10 000 m<sup>2</sup> connaissent une évolution négative (- 35 % et - 16 % respectivement).

### • Analyse de la productivité foncière résidentielle

L'analyse distingue deux types de densités

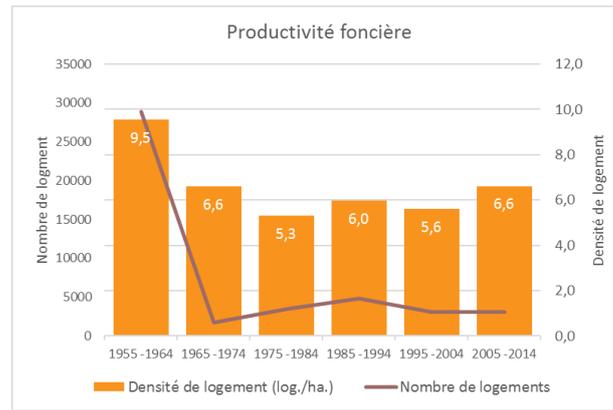
- **La densité nette** : Elle est mesurée à l'échelle de l'îlot. Les espaces publics sont écartés de ce calcul.
- **La densité brute** : Elle prend en compte la surface utilisée par les espaces et équipements publics.



Entre 2005 et 2014, la productivité foncière résidentielle, autrement dit la densité moyenne nette<sup>3</sup> produite est de 6,6 logements par hectare, soit en très légère amélioration par rapport à 1995-2004 (5,6 logements/ha)

En croisant avec le nombre de logements produits, la surface moyenne nette par logement, 1 515 m<sup>2</sup> en 2005-2014, a diminué par rapport à la période 1995-2004, 1 787 m<sup>2</sup>, cependant elle n'était que de 1 049 m<sup>2</sup> sur la période 1955-1964.

<sup>3</sup> Rapport entre le nombre de logements et la surface cadastrale consommée, les espaces publics sont exclus, appelé aussi « productivité foncière nette ».



L'analyse des évolutions de la consommation foncière est riche d'enseignements si l'on distingue les niveaux de l'armature territoriale (urbaine) : sur l'évolution des parts entre 2005 et 2014, les constats sont les suivants :

- Dans les pôles principaux, la part de la consommation foncière et du nombre de logements augmente. En revanche la **densité résidentielle globale diminue de -0,2 log/ha entre 2005 et 2014**. Sur ces 10 dernières années mesurables, **ce niveau a construit avec une densité de 8,5 log./ha**.
- Dans les pôles relais, même constat, les parts de la consommation foncière et du nombre de logements sont en hausse. La **densité nette résidentielle est assez stable entre 2005 et 2014, puisqu'elle passe de 10,7 à 10,4 log/ha**, grâce à la construction de **8,4 log./ha** sur les 10 dernières années mesurables.
- Dans les pôles de proximité, toutes les parts augmentent, sauf celle de la **densité résidentielle, qui diminue de -0,2 log./ha, notamment par la construction de 6,4 log./ha**, soit le second niveau le plus faible.
- Dans les communes rurales, la part de consommation foncière augmente fortement, tout comme le nombre de logements. Néanmoins, la **densité résidentielle diminue de -0,3 log./ha** du fait d'un faible **niveau de construction : 5,7 log./ha**, le niveau le plus faible de l'armature.

		État 2005		Production 2005 - 2014		État 2014		Evolution
		Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	
Pôles principaux	Consommation foncière (en hectares)	690	14%	80	13%	770	15%	
	Nombre de logements	7 348	16%	677	16%	8 025	18%	
	Productivité foncière (log./ha)	10,6		8,5		10,4		
Pôles relais	Consommation foncière (en hectares)	747	15%	99	16%	845	17%	
	Nombre de logements	7 297	16%	829	20%	8 126	18%	
	Productivité foncière (log./ha)	9,8		8,4		9,6		
Pôles de proximité	Consommation foncière (en hectares)	979	19%	116	18%	1 094	22%	
	Nombre de logements	8 470	19%	735	18%	9 205	20%	
	Productivité foncière (log./ha)	8,7		6,4		8,4		
Communes rurales	Consommation foncière (en hectares)	2 612	52%	331	53%	2 943	59%	
	Nombre de logements	21 960	49%	1 884	46%	23 844	53%	
	Productivité foncière (log./ha)	8,4		5,7		8,1		

### ► Les activités, 2<sup>ème</sup> poste de consommation

La consommation d'espace à destination d'activité s'est élevée à 365,4 hectares entre 2005 et 2014 pour 603 locaux construits, soit un rythme moyen d'environ 36,5 ha par an.<sup>4</sup>

#### *Parcelles d'activité urbanisées 2005 et 2014 de plus de 50 000 m<sup>2</sup> :*

Commune	Surface de la parcelle (m <sup>2</sup> )	Année de la première construction	Nombre de locaux
Courpière	244 293	2010	1
Orléat	190 700	2013	1
Saint-Rémy-sur-Durolle	157 396	2006	1
Thiers	99 290	2012	1
Bort-l'Étang	66 762	2014	1
Cunhat	64 720	2008	1
Ravel	61 707	2008	1
Thiers	52 800	2007	25
La Forie	50 472	2012	2

*Pour mémoire, rappelons que l'analyse du foncier d'activités bâti entre 2006 et 2015 s'entend tous types d'activités confondus y compris les activités agricoles.*

<sup>4</sup> Les dix dernières années ne peuvent être comparées avec les périodes antérieures, car la saisie des dates de construction des locaux à destination d'activités n'a été rendue obligatoire qu'à partir de 2003.

### I.1.3 LA METHODE EMPLOYEE POUR CONSTRUIRE UN PROJET PARTAGE REpondant A CES ENJEUX

Le diagnostic a permis de préciser les atouts et handicaps du territoire et d'élaborer un socle partagé pour la définition d'une stratégie.

Les questions suivantes ont émergé de ce diagnostic partagé :

- Comment renouveler l'attractivité d'un territoire rural, non seulement pour les espaces « périurbains » définis mais aussi des espaces ruraux et/ou de montagne ?
- Comment renforcer la capacité d'accueil du territoire par un renforcement de l'armature territoriale / territoriale pour assurer l'offre de proximité en matière de services et de commerces ?
- Comment développer l'activité économique et l'emploi pour attirer de jeunes ménages d'actives et diminuer les trajets domicile-travail en développant l'emploi proximité des pôles urbains ?
- Comment valoriser cet espace de faible densité tout en préservant ses attributs patrimoniaux (bâties ou naturels) exceptionnels ?

Dans un premier temps, c'est le partage des connaissances, des constats, qui ont mobilisé les élus du territoire.

Pour partager mieux l'état des lieux, un certain nombre de données, et notamment celles concernant les équipements, commerces et services on fait l'objet d'une enquête d'actualisation auprès des communes.

À partir des constats d'un état des lieux, une phase de réflexion prospective a permis de définir les perspectives du territoire et les choix politiques à opérer.

La démarche Enjeux – Projet a ensuite fait appel à des travaux de groupe en ateliers thématiques sur des sujets transversaux tels que :

- Armature territoriale, équipements,...
- Trame Verte et Bleue et protection-valorisation des milieux,
- Accueil, accompagnement des activités et développement de l'emploi,
- Commerces : modes de consommation, formats et localisation, équilibre territorial du commerce,
- Parcours résidentiels et développement d'une offre de logements adaptés aux besoins de la population et à l'accueil de jeunes actifs,
- Déplacements – Mobilités

En s'inscrivant dans les travaux de l'INSEE (Novembre 2017), la démarche prospective s'est d'abord intéressée aux tendances à l'œuvre sur le territoire (long, moyen et court termes) puis les élus se sont penchés sur l'évolution envisageable et souhaitable de la population de leur territoire. Cette analyse a été menée conjointement à celle de la structure du parc de logements et de sa capacité à se renouveler pour accueillir de nouveaux habitants, et simultanément celle des besoins en termes d'emplois.

La réflexion sur les scénarios d'évolution du territoire ont permis d'interroger ces intentions de projet et leur cohérence dans une vision plus globale de ce que serait le territoire en 2038<sup>5</sup>.

Ces scénarios ont notamment fait l'objet de discussions entre techniciens, territoires voisins et élus du SCoT afin d'évaluer leur pertinence et leur faisabilité.

Forts de cette réflexion prospective, les élus ont pu alors structurer un projet de territoire, déclinant les principes retenus des scénarios.

Des réunions avec les personnes publiques associées, et des conférences des maires ont permis une concertation élargie.

---

<sup>5</sup> 18 années à partir de 2020, date prévue pour l'approbation du SCoT Livradois-Forez.

Les débats capitalisés au gré des ateliers et séances de travail au cours de la phase diagnostic, ont participé de la structuration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, voire de sa déclinaison opérationnelle.

Cette construction itérative a fait l'objet de débats lors des réunions du conseil syndical de la formation SCoT du syndicat mixte du Parc.

La traduction prescriptive du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en Document d'Orientation et d'Objectifs s'est effectuée selon un principe similaire.

Aux échanges en conseil syndical ont succédé une phase de consultation des communautés de communes, des personnes publiques associées ainsi que de la population.

## I.2. UNE REFLEXION PROSPECTIVE POUR AIDER A CHOISIR UN PRINCIPE D'ACTION

### I.2.1 LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE ENVISAGE ET SES IMPLICATIONS SUR LE PARC DE LOGEMENTS

Les élus ont travaillé et débattu sur les perspectives d'évolutions démographiques que laissent entrevoir les dynamiques récentes.

#### ► Les perspectives démographiques

*L'étude sur les dynamiques démographiques au sein du Parc naturel régional Livradois-Forez de juillet 2016<sup>6</sup>*

##### **La mission**

Au premier semestre 2016, l'INSEE Auvergne et le PNRLF ont décidé de collaborer pour réaliser une étude sur les dynamiques démographiques au sein du Parc naturel régional Livradois-Forez. L'étude visait à fournir une analyse des dynamiques démographiques récentes des territoires. Elle apporte également des éléments de prospective démographique territorialisée à l'horizon 2040 afin d'actualiser les données et enjeux identifiés lors de l'étude en partenariat réalisée en 2008 dans le cadre du renouvellement de la charte du Parc.

Le partenariat a permis une mutualisation des connaissances et a apporté une plus-value réelle à l'information produite, cette information a permis la prise de décisions par les acteurs locaux engageant l'avenir du territoire.

Le Livradois-Forez a connu une forte baisse de sa population jusqu'en 1999, déstructurant une grande partie de son économie de proximité. Depuis, grâce à un solde migratoire positif la population se maintient. Mais la situation est fragile. Le vieillissement de la population va conduire mécaniquement à aggraver le solde naturel négatif.

Considérant qu'il n'y a pas de fatalisme en matière démographique, les élus du Parc naturel régional Livradois-Forez œuvrent au renforcement de l'attractivité du territoire pour l'accueil de nouvelles populations.

##### **Les résultats**

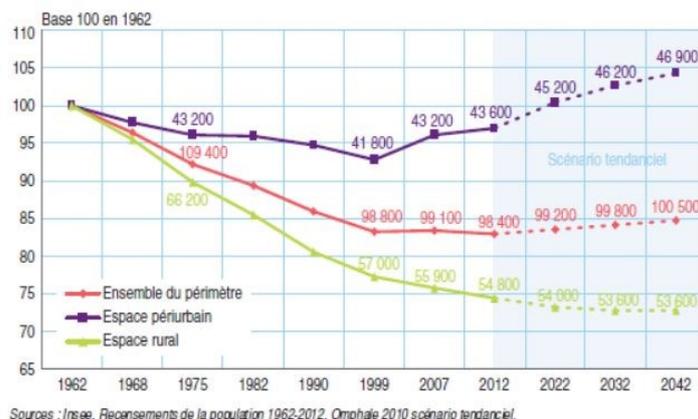
L'INSEE a réalisé des analyses et des projections de populations à l'échéance de 2040 sur un périmètre plus large que le territoire du SCoT, soit sur 168 communes au lieu des 102 communes concernées par le SCoT Livradois-Forez et en distinguant deux grands types d'espaces, périurbain ou rural.

L'ensemble du périmètre d'étude constitué de 168 communes a ainsi été partagé entre :

- un espace dit « périurbain » avec 53 communes situées sur la frange occidentale du Parc. Elles sont dans une dynamique démographique positive en lien avec les effets de l'étalement urbain (plaque urbaine clermontoise et agglomération de Thiers) ;
- un espace dit « rural » avec 115 communes plutôt en décroissance démographique car éloignées des centres urbains.

Si les tendances démographiques 2007 - 2012 se poursuivent, 100 500 personnes habiteraient dans le périmètre d'étude en 2042, soit 2 100 habitants de plus qu'en 2012 (voir figure ci-dessous). L'évolution moyenne annuelle serait de + 0,07 % contre - 0,12 % entre 2007 et 2012. Cette stabilité ne concernerait pas les deux espaces du périmètre de la même manière. Le rythme de croissance de la population de l'espace périurbain serait ainsi légèrement supérieur à celui enregistré entre 2007 et 2012 (+ 0,25 % par an contre + 0,19 %). La baisse moyenne annuelle du nombre d'habitants de l'espace rural serait nettement atténuée (- 0,07 % contre - 0,37 %).

<sup>6</sup> INSEE ANALYSES Rhône-Alpes n° 19 – Juillet 2016 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2128960>



La prospective du SCoT qui ne correspond pas au périmètre du Parc devrait donc être beaucoup plus positive, d'autant qu'il faut prendre en compte la communauté de communes d'Entre Dore et Allier avec un profil démographique très dynamique. Le territoire de la communauté de communes d'Entre Dore et Allier profite du moteur démographique des pôles de Clermont-Ferrand, Riom et même Vichy.

**Schémas de cohérence territoriale – Vers un tassement de la croissance démographique d'ici 2030**

« La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec les DDT, a initié cette étude pour partager, avec les porteurs de projets de SCoT et les structures associées, des données homogènes et cohérentes issues de la statistique publique. L'étude a été rendue possible en utilisant le modèle de projection Omphale, outil de référence pour appréhender les évolutions démographiques des territoires. Sa version rénovée en 2017 se base sur les données de recensement les plus récentes » source : <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr> consulté le 19/12/2018.

Les projections OMPHALE réalisées par l'INSEE, en 2017, présentent à l'horizon 2030 (2013-2030) pour le territoire du SCoT Livradois-Forez :

Un scénario bas 0,03 %/an soit + 20 habitants par an

Un scénario central, identique au scénario au regard des évolutions passées de 0,2 %/an soit +130 habitants par an, avec une contribution annuelle moyenne du solde naturel de -0.3 % et une contribution annuelle moyenne du solde migratoire de 0,5 %.

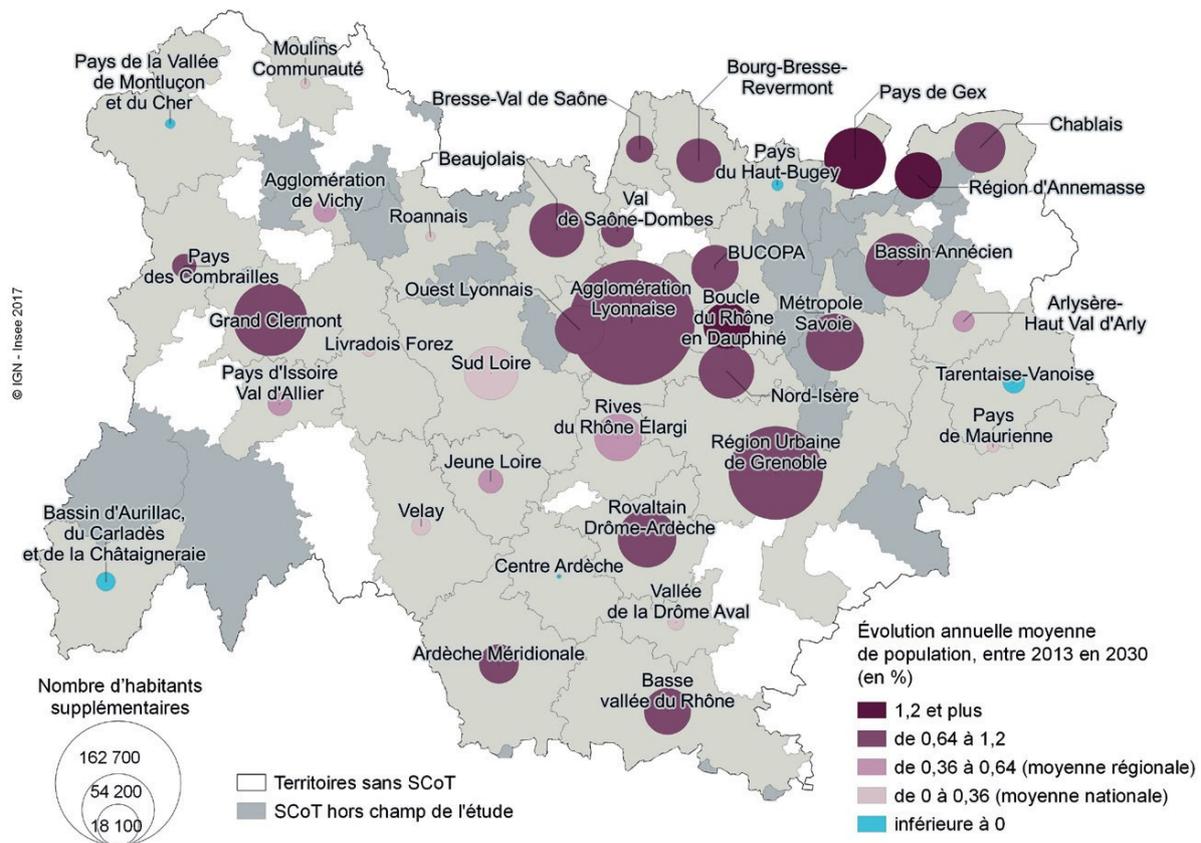
Un scénario haut 0,3 %/an soit + 260 habitants par an.

Tableau 1. Évolution de la population selon deux scénarios dans les SCoT d'Auvergne-Rhône-Alpes

SCoT	Population 2013	Population 2030		Évolution annuelle moyenne de la population d'ici 2030	
		Scénario bas	Scénario haut	Scénario bas	Scénario haut
Livradois-Forez	83 280	83 700	87 700	+ 20	+ 260

Source : INSEE, Omphale 2017

Carte 1. Projections de population à l'horizon 2030 par SCoT



Source : INSEE, Omphale 2017, scénario central

« ... dans les territoires des SCoT de l'Agglomération de Vichy, du Roannais, Livradois-Forez, de Moulins Communauté et du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher, la croissance démographique devrait s'améliorer du fait de soldes migratoires plus favorables ».

Ainsi, selon le scénario de l'INSEE établi d'après les chiffres de 2013 et les évolutions antérieures de la population, la population du SCoT Livradois-Forez s'établirait à 87 700 habitants en 2030 (en fourchette haute).

► **Une ambition : la confirmation de la reprise démographique observée : le scénario de l'attractivité retrouvée**

La période 2012 - 2015 a vu une reprise démographique notable avec une croissance de 298 habitants par an soit plus que les 260 nouveaux habitants projetés par l'INSEE. Cela correspond à un rythme +0,36 %/an sur trois années seulement. Cette période constitue un signal très positif pour le territoire.

Cela crédibilise non seulement la prise en compte de la fourchette haute de l'INSEE et même un petit peu plus.

1. Le rythme projeté par l'INSEE appliquée la base de 2015 (et non à celle de 2013) laisse augurer une population maximum 2038 d'environ 90 170 habitants

2. Le scénario débattu et retenu par les élus fait état de 91 073 habitants en 2038, soit un rythme d'environ 0,349% / an, soit 305 habitants/an.

Les élus souhaitent afficher une ambition forte de croissance démographique, en conformité avec le scénario haut des projections de l'INSEE établies en 2017 pour les SCoT d'Auvergne-Rhône-Alpes et avec leur ambition de renforcer l'attractivité du territoire, notamment dans les territoires ruraux. De plus les chiffres de l'INSEE des années 2013 à 2015 montrent une évolution démographique positive.

L'affirmation d'une politique volontariste en matière d'attractivité est également portée par les nouvelles grandes intercommunalités qui souhaitent renforcer l'attractivité démographique de leurs zones rurales pour lutter contre le vieillissement de la population et maintenir les services. Cette amélioration de l'attractivité du Livradois-Forez peut être confortée par la dynamique démographique des territoires voisins comme le Grand Clermont ou l'agglomération du Pays d'Issoire.

Le scénario haut de de l'étude INSEE de 2017 prend pour base un taux d'évolution de 0,3 % de la population par an, soit 260 habitants/an.

L'objectif retenu par élus est d'augmenter la population du Livradois-Forez de 5 500 habitants entre 2020 et 2038.

Scénario retenu par les élus	Nouveaux habitants/an 1999-2015	Taux d'évolution 1999-2015	Taux d'évolution annuel 2015-2038	Evolution 2015-2038	Evolution/an 2015-2038	Evolution 2020-2038
TOTAL SCOT LF	37	0,04%	0,35%	7010	305	5486
AMBERT LIVRADOIS FOREZ	-87	-0,31%	0,12%	772	34	604
THIERS, DORE ET MONTAGNE	-117	-0,30%	0,10%	877	38	686
ENTRE DORE ET ALLIER	241	1,45%	1,10%	5361	233	4196

Compte tenu de la dynamique démographique importante sur Entre Dore et Allier et des ambitions de Thiers Dore et Montagne et Ambert Livradois-Forez, l'objectif final retenu est de 305 nouveaux habitants/an.

L'accueil de nouvelles populations doit concourir à la structuration du territoire qui repose sur les pôles principaux, appuyés par un maillage de pôles relais et de proximité qui irrigueront les communes rurales. La production de logements générée par l'accueil de nouvelles populations doit être définie dans une logique de limitation des consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Afin de renforcer cet objectif politique et donner la priorité à la remobilisation des logements vacants et à la production de logements en densification, le document d'orientation et d'objectifs prescrit que l'objectif opposable pour les logements est le pourcentage de l'effort total.

Le nombre brut de logements est seulement indicatif.

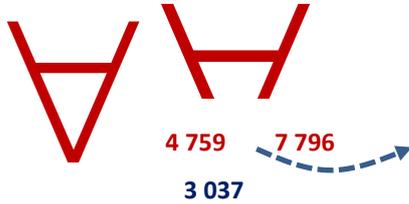
### La mesure de la capacité de renouvellement du parc de logements : l'analyse prospective du point mort

L'ambition démographique n'entraîne pas uniquement la création de logements consommatrice d'espace. En effet, quatre phénomènes vont « capter » une partie de la création de logements :

- Le renouvellement du parc soit la mesure de la résilience du parc, de sa capacité à se diviser, à ne pas tomber en ruines, à être transformé et adapté à la demande ;
- L'évolution de la taille des ménages : au fur et à mesure du phénomène de desserrement des ménages, une même population nécessite un nombre toujours plus grand de résidences principales ;
- La variation du parc de logements vacants : la tendance de vacance est forte sur le territoire et une partie du parc, occupé par des gens très âgés et dont la configuration ne correspond plus aux attentes du marché, risque fort de ne plus être occupés dans les années à venir ;
- La variation du parc de résidences secondaires : Le Livradois-Forez possède une attractivité touristique et tout logement construit n'est pas nécessairement occupé par un résident permanent.

### Évolution du Parc de logements de logements vacants

Entre 1999 et 2015, le parc de logements est passé de 4 759 unités à 7 796 unités, soit une augmentation de 3.037 logements vacants.



Dans le même temps, le parc total a augmenté de 6 180 logements. 50% environ de cet effort a donc été annihilé par le développement du parc de logements vacants.

L'incertitude la plus grande provient des territoires ruraux et de montagne d'Ambert Livradois-Forez (notamment sur la frange Est et Sud) qui compte aujourd'hui un grand nombre de résidences secondaires qui, du fait du remplacement des générations, risquent demain de devenir vacantes.

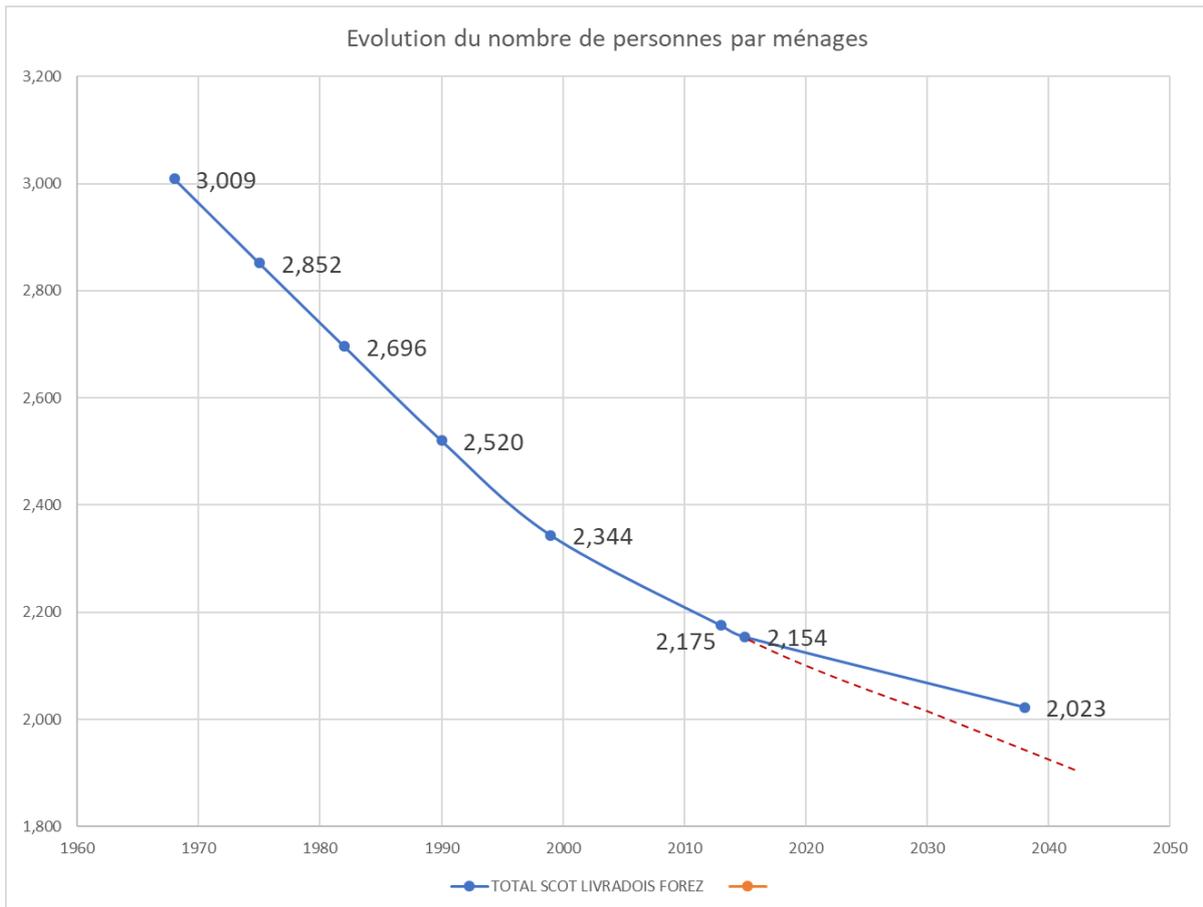
Au vue des programmes types Programmes Locaux de l'Habitat ; Opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (Opah-RU), LEADER, il est indéniable que depuis plusieurs années les communes investissent fortement pour limiter le développement de la vacance et renforcer leurs centres-villes et centres-bourgs. Prenant en compte cela, le projet du SCoT anticipe une diminution de la tendance à la vacance égale à 70 % du rythme actuel.

**Ce faisant, malgré les efforts consentis par les collectivités, le projet anticipe la formation de 2 391 logements devenant vacants entre 2020 et 2038.**

### Corrélation entre les évolutions du parc de logements et les besoins dus à l'évolution de la taille des ménages

Entre 1999 et 2015 sur le SCoT Livradois-Forez, le nombre moyen d'occupants par résidence principale est passé de 2,344 à 2,154.

Ce mouvement devrait se poursuivre. Si une tendance simple était appliquée, le nombre moyen de personnes par ménage devrait se situer aux environs de 2,023 Personnes/ménage en 2038.



Tenant compte du fait que la prospective démographique ambitieuse retenue capitalise pour partie l'arrivée de jeunes ménages, la baisse du nombre de personnes par ménages devrait être contenue à 2,023 personnes / ménage.

Ce desserrement des ménages a induit un besoin en logements de 1 918 résidences principales nécessaires au maintien de la population actuelle.

#### L'évolution du nombre de résidences secondaires

Le parc de résidences secondaires est passé de 10 229 unités en 2009 à 10 293 unités en 2015, soit + 64 logements.

#### Bilan du point mort prospectif (2020-2038)

Pour maintenir sa population, le territoire du Livradois-Forez devra produire :

- 2 391 logements pour compenser la future vacance ;
  - 78 logements pour anticiper la « secondarisation » de certains logements actuels ;
- ⇒ **Soit 2 469 logements , neutres en matière d'évolution démographique.**

#### ► Les résidences principales pour servir le scénario d'évolution démographique dit de l'attractivité confirmée

Le scénario débattu et retenu par les élus fait état de 91 073 habitants en 2038, soit un rythme d'environ 0,349%/an.

L'ambition politique de ce scénario repose sur la volonté forte de l'ensemble des élus de relever le défi démographique en :

- Retrouvant une dynamique démographique par une attractivité renforcée notamment vis-à-vis des 20-45 ans ;

- Maintenant la part des moins de 20 ans pour garantir l'équilibre générationnel des communes.

Ce scénario prend ensuite en compte une diminution moins forte du nombre de personnes par ménages du fait de migrations rajeunissantes plus nombreuses, soit 2,023 Personnes/ménage.

Année	2015	Estimation 2020	Evolution 2020/2038	Projection 2038
Population municipale	84 063	85 587	5 486	91 073
Population des ménages	81 380	82 855		88 166
Nombre de personnes par ménage	2,154	2,122		2,023
Nombre de ménages	37 785	39 043		43 587
Nombre de résidences principales	37 845	39 107	4 544	43 651

De ce fait, sur les 18 années du SCoT, environ 4 544 nouvelles résidences principales seraient nécessaires pour l'accueil de 5 486 nouveaux habitants.

Ainsi, la très grande majorité des logements à produire serviraient à répondre au phénomène de desserrement : ainsi, les 4 544 résidences principales à produire répondraient à :

- La compensation du phénomène de desserrement pour 1.918 d'entre eux ;
- La réponse aux besoins des nouveaux ménages pour les autres 2.626 résidences principales à produire.

Auxquelles il faudrait ajouter les

- 2 391 logements pour compenser la vacance tendancielle ;
- 78 nouvelles résidences secondaires.

**Finalement, le scénario de « l'attractivité confirmée » met en perspective un besoin de création de 7 013 nouveaux logements.**

## I.2.2 L'INTERET DE LA STRUCTURATION URBAINE DU TERRITOIRE

Le SCoT a pour objet d'encadrer les politiques publiques en matière d'infrastructures (voirie, réseaux, Zones d'Activités Économiques (ZAE) et de grands équipements, en matière de commerces et de services notamment.

Ainsi, le SCoT s'intéresse à l'armature territoriale correspondant à différents niveaux de polarités. Puis, il considère les interrelations entre ces polarités, c'est-à-dire d'une part les réseaux et d'autre part les échanges (les trafics).

L'analyse de la concentration des fonctions urbaines, autrement dit l'identification de l'armature territoriale est intéressante à plus d'un titre :

- Pour une répartition équilibrée du logement ;
- Pour appuyer un maillage des services et commerces de proximité ;
- Pour structurer les transports collectifs ;
- Pour rechercher des économies d'échelle dans le fonctionnement des services publics.

### ► La méthode d'identification

Sur le plan méthodologique, on considère que l'armature territoriale est la résultante de nombreux critères :

- Population,
- Offre d'emplois,
- Équipements,
- Services,
- Commerces,
- Équipements/ sites de Tourisme...

Si l'identification des différents critères paraît assez immédiate, la question de leur combinaison est plus délicate. Ainsi, il est toujours difficile d'identifier la prééminence de tel ou tel critère sur les autres en matière de polarité. Pour cette raison, il est considéré que chacun des critères est d'influence égale. Ainsi, chaque critère sera ramené à une valeur correspondante comprise entre 0 (mini) et 10 (Maxi) (soit exprimé en base 10).

	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère « n+1 »	...	SYNTHESE
Commune A	10	10	10	10	...	10
Commune B	5	3	1	6	...	5
Commune C	3	2	1	3	...	3.5
Commune D	3	3	0	2	...	2.5

Matrice d'identification des polarités existantes d'un territoire

Par exemple : La commune C a obtenu la note de 2 au critère 2, 1 au critère 3, etc. En moyenne la commune C obtient finalement la note de 3,5.

On s'intéresse en premier lieu aux critères démographiques et emplois puisque la concentration de population et celle des emplois pourraient justifier à elles seules un premier niveau de la structuration de l'espace. Les chiffres du recensement de la population INSEE 2013 sont alors utilisés.

Les critères complémentaires relatifs à la présence des services, commerces et transports collectifs<sup>7</sup> sont ensuite inventoriés et analysés. L'inventaire est réalisé sur la base des chiffres de l'INSEE BPE 2014 (Base Permanente des Équipements).

<sup>7</sup> La liste des équipements de la BPE INSEE 2014 et les pondérations associées sont disponibles en annexe.

Chacun des équipements est pondéré en fonction de son appartenance à une gamme définie par l'INSEE<sup>8</sup> : supérieure, intermédiaire, proximité, autres, respectivement 3 ; 2 ; 1 et 0,5. Par exemple, une boulangerie, un dentiste ou un terrain de tennis sont considérés comme des équipements de proximité. Une gendarmerie, une librairie ou une piscine sont des équipements intermédiaires alors qu'une poissonnerie, un lycée ou un cinéma font partie de la gamme supérieure.

Les équipements des transports et déplacements ont été abondés des points d'arrêts des transports collectifs. Sont finalement inventoriés les équipements d'attractivité touristique dont l'influence est au minimum de niveau départemental.

► **La méthode présentée permet de définir une première armature territoriale « technique » qui a ensuite été proposée aux élus**

Le travail de concertation entre les élus a mis en valeur les continuités urbaines et les liens historiques ou économiques que certaines communes entretiennent avec des pôles de niveaux supérieurs.

**Un niveau 1 formé des pôles principaux de Thiers et Ambert**

Ces pôles rayonnent sur l'ensemble du territoire. Thiers et Ambert sont les moteurs économiques du territoire ; ce sont les pôles les mieux équipés pour l'ensemble des services à la population (commerces, équipements publics, services, emplois...).

Pour renforcer et développer les pôles de Thiers et d'Ambert, certains objectifs chiffrés seront définis en prenant en compte les complémentarités qui existent entre le bas de la ville de Thiers et Peschadoires (accueil résidentiel et gare SNCF de Pont-de-Dore notamment) et entre Ambert et Saint-Ferréol-des-Côtes (accueil d'activités industrielles et commerciales notamment dans la continuité du corridor commercial du bas la commune) ;

**Un niveau 2, rassemblant les pôles relais de Lezoux, Courpière, Puy-Guillaume, Cunlhat, Saint-Germain-l'Herm et Arlanc**

Ces pôles comportent les mêmes caractéristiques que les pôles principaux mais proposent une offre moins diversifiée. Le SCoT souhaite conforter et renforcer les pôles relais.

**Les pôles de proximité d'Augerolles, Olliergues, Vertolaye/Marat, Saint-Anthème, Viverols, Saint-Amant-Roche-Savine, Marsac-en-Livradois, Orléat, Chabreloche, La Monnerie-le-Montel, Peschadoires et Saint-Rémy-sur-Durolle.**

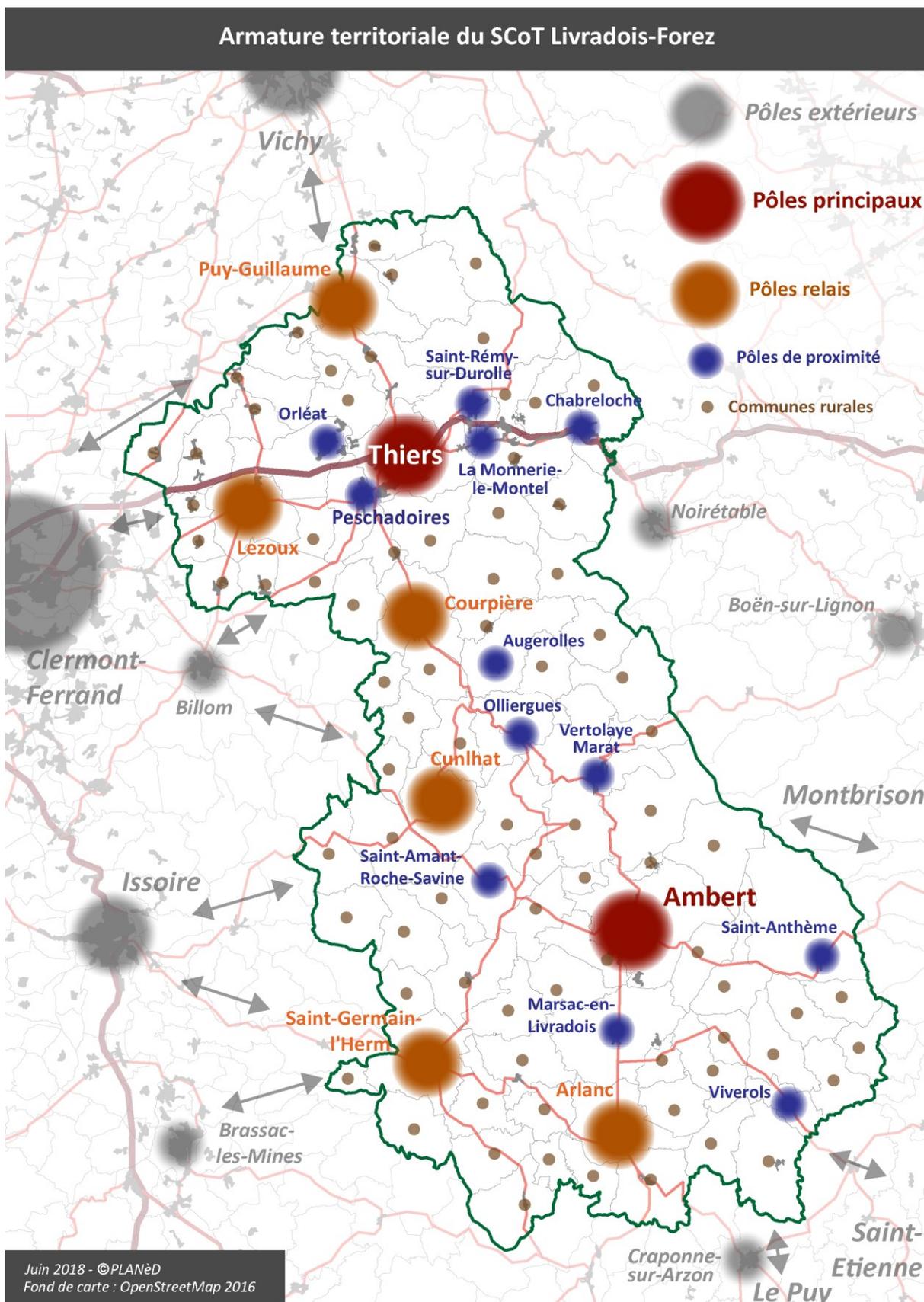
Ces pôles disposent de commerces, d'équipements et de services de proximité permettant de répondre aux principaux besoins de leur population et des communes avoisinantes.

**Les autres communes**

Elles dépendent des autres pôles pour assurer les besoins occasionnels, voire quotidiens de leurs habitants. Ces communes doivent pouvoir se développer tout en conservant leur caractère rural. Ces communes seront irriguées par les autres pôles et conserveront un rôle d'hyperproximité.

---

<sup>8</sup> La classification des équipements en gammes a pour objectif de réunir des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont fréquemment présents dans les mêmes communes. Ces regroupements permettent d'élaborer des indicateurs synthétiques reflétant l'organisation hiérarchisée des territoires en termes de services à la population.



Soit finalement une armature dite politique à quatre niveaux, abondée des polarités extérieures du SCoT (Clermont-Ferrand, St Etienne, Vichy et Issoire, Montbrison ...) qui influent sur les dynamiques du SCoT.

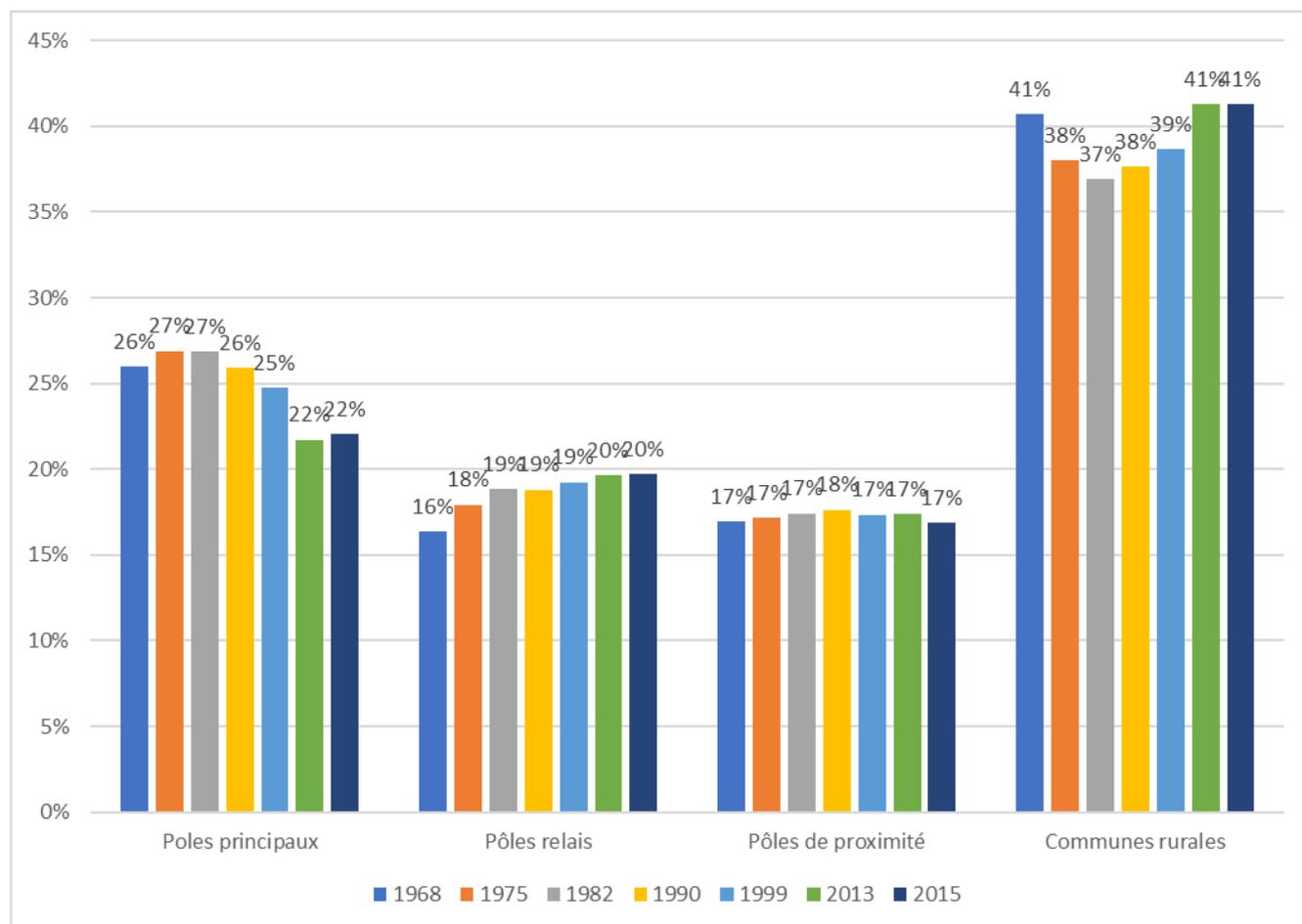
► **L'armature territoriale constitue un outil de répartition des nouveaux logements**

Le SCoT a pour objectif de renforcer l'armature territoriale. En effet, l'observation des évolutions des répartitions démographiques passées montre une fragilisation des pôles principaux, passé de 27% à 22% aujourd'hui alors que dans le même temps, les communes rurales sont passées de 37% à 41%.

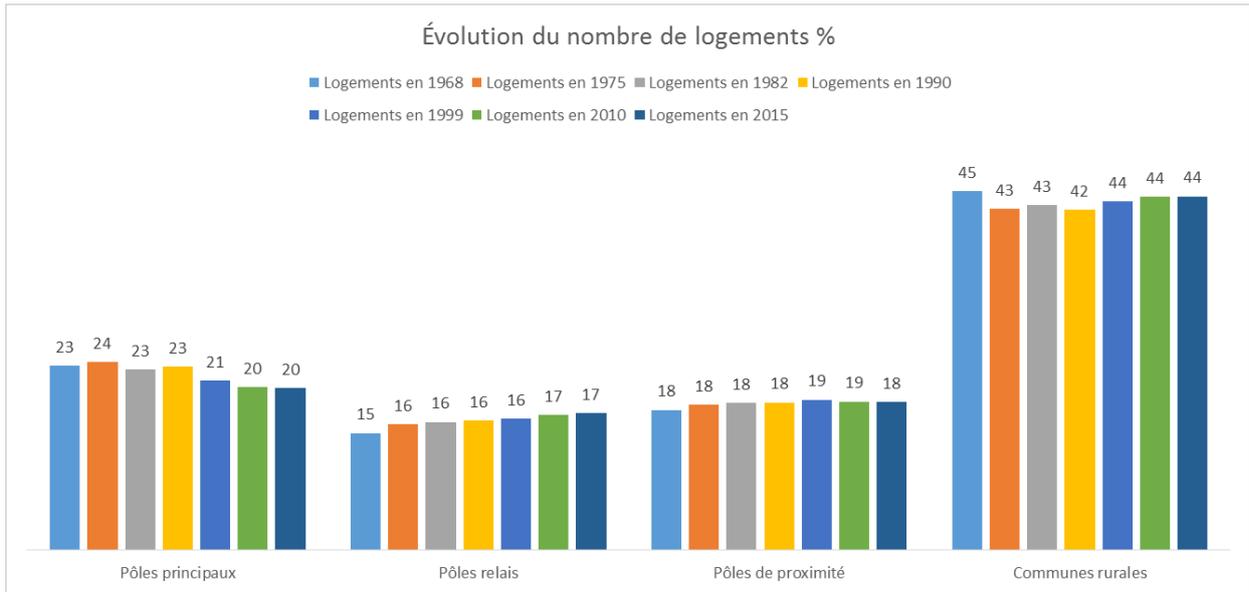
Les pôles relais, sous l'influence majeure de Lezoux, ont augmenté leur part mais les situations sont très différenciées d'un territoire à l'autre.

Enfin les pôles de proximités qui se maintenaient jusqu'en 1990, perdent lentement mais de façon continue leur part.

Graphique : Répartition démographique selon le niveau de l'armature territoriale



L'évolution des logements montre à peu près les mêmes évolutions.



Le SCoT ambitionne donc de conforter la structuration du territoire en ciblant les niveaux supérieurs de l'armature territoriale pour les renforcer :

	Évolution du nombre de nouveaux logements			
	1999-2015		2020-2038	
SCoT Livradois-Forez	<b>6 180</b>	<b>100 %</b>	<b>7 013</b>	<b>100%</b>
Pôles principaux	<b>750</b>	<b>12,1 %</b>	<b>1 954</b>	<b>27,9 %</b>
Pôles relais	<b>1409</b>	<b>22,8 %</b>	<b>1 517</b>	<b>21,6 %</b>
Pôles de proximité	<b>977</b>	<b>15,8 %</b>	<b>954</b>	<b>13,6 %</b>
Communes rurales	<b>3044</b>	<b>49,3 %</b>	<b>2 588</b>	<b>36,9 %</b>

► **L'armature territoriale constitue un outil pour la densification**

Afin d'économiser les ressources foncières, le SCoT fixe des objectifs de densité nette<sup>9</sup> moyenne résidentielle applicable aux surfaces pour la production des logements dans les documents d'urbanisme.

Il définit ces surfaces par niveau de l'armature territoriale et par communauté de communes.

Pour cela, et pour tenir compte de leur différence de potentiel, il distingue des communes sous influence périurbaine des autres communes rurales et/ou de montagne.

Armature territoriale	Entre Dore et Allier	Thiers Dore et Montagne	Ambert Livradois-Forez
Pôles principaux	Toutes les communes	Thiers	Toutes les communes
Pôles relais		Courpière et Puy-Guillaume	
Pôles secondaires		Augerolles, Chabreloche, La Monnerie-le-Montel et Saint-Rémy-sur-Durolle	
Communes rurales	Châteldon, Charnat, Dorat, Escoutoux, Néronde, Noalhat, Paslières, Ris, Saint-Flour, Sauviat et Sermentizon	Arconsat, Aubusson d'Auvergne, Celles-sur-Durolle, Lachaux, Olmet, Palladuc, La Renaudie, Saint-Agathe, Saint-Victor-Montvianeix, Viscomtat, Vollore montagne et Vollore ville	



La politique du SCoT est de tendre vers un urbanisme moins consommateur d'espaces en consommant et mieux le foncier par logement. La limitation de la progression de l'enveloppe urbanisée doit permettre de préserver les silhouettes de bourgs, de préserver les paysages de la banalisation et stopper le mitage des espaces agricoles. Il définit donc des densités moyennes minimum différentes pour les trois communautés de communes.

Communautés de communes	Densité nette constatée entre 2006 et 2015
Ambert Livradois-Forez	4 logts/ha
Thiers Dore et Montagne	4,5 logts/ha
Entre Dore et Allier	6,1 logts/ha

<sup>9</sup> La densité nette concerne la partie privative du foncier (parcelle d'assise de la construction, jardin et place de stationnement privative) à l'exclusion des parties publiques de l'urbanisation (voiries, espaces et équipements de services publics, bassin de rétention...).

SCoT Livradois-Forez	5 logts/ha
----------------------	------------

Les PLUi de la Vallée de l'Ance (2015-2025) et de Cunlhat (2016-2026) affichent la volonté de fortement réduire la consommation des espaces en passant à d'une moyenne de 3 à 10 logements à l'hectare. Le SCoT est plus ambitieux pour la période 2020-2038 et affiche des objectifs de densification en cohérence avec ceux des SCoT limitrophes.

Niveau d'armature urbaine	Densité nette moyenne communale minimale en densification et extension urbaine		
	CC Thiers Dore et Montagne	CC Entre Dore et Allier	CC Ambert Livradois Forez
Pôles principaux	30 log./ha.		25 log./ha.
Pôles relais	20 log./ha.	25 log./ha.	20 log./ha.
Pôles de proximité	17 log./ha.	20 log./ha.	15 log./ha.
Communes rurales	15 log./ha.	15 log./ha.	13 log./ha.

### I.2.3 INCIDENCES DU DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ET PRINCIPES D'URBANISATION ASSOCIES

Le besoin brut estimé pour les 18 prochaines années est d'environ 7 013 logements, à remobiliser ou à construire.

#### ► L'objectif de diversification de l'offre de logements

L'attractivité retrouvée a notamment pour objectif d'attirer des jeunes ménages. De façon cohérente avec cet objectif majeur, le SCoT prescrit aux documents d'urbanisme locaux et aux Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) d'accompagner la production d'une offre de logements diversifiée, attractive et adaptée avec :

- Des logements de petite taille accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux capacités financières des ménages ;
- Des logements aidés pour les publics les plus fragiles ;
- Des programmes de qualité pour créer des logements en accession à la propriété ou en location.

La localisation de ces logements sera priorisée au sein des pôles principaux, relais et de proximité, à proximité des équipements et des services.

#### ► L'ambition de résorption et de valorisation de la vacance (logements ou autres)

Vu l'importance de la tendance actuelle à la vacance, il paraît impossible de stopper le phénomène en remobilisant autant de logements vacants qu'il en apparaît chaque année.

Pourtant, les élus de la formation SCoT Livradois-Forez ont choisi de retenir un objectif très fort de remobilisation de logements vacants. Ainsi, le Document d'Orientations et d'Objectifs définit ainsi l'ambition de réaliser 24% de l'effort global de production de logements soit la remobilisation d'environ 1.655 logements vacants, ce qui correspondra à une remobilisation de près des 70% de la vacance prévue pour les 18 années.

1 logements sur 4 devra donc être produit par remobilisation de logements vacants.

#### ► L'ambition de densification

**De l'ambition de produire 24% des logements par remobilisation de logements vacants (ou bâtis vacants)**, le niveau maximum de nouveaux logements à construire se déduit, par différence, à 74 % de logements à construire (5.358 logements, si l'ambition démographique est atteinte).

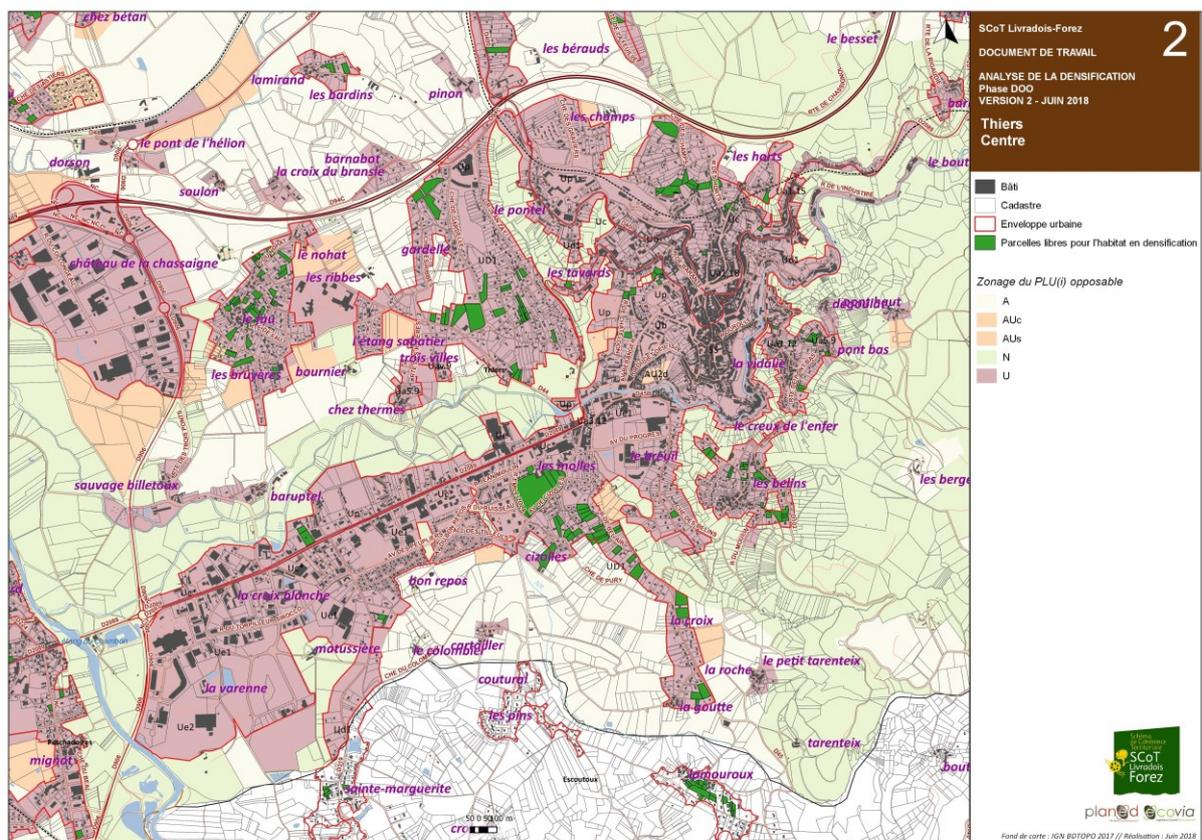
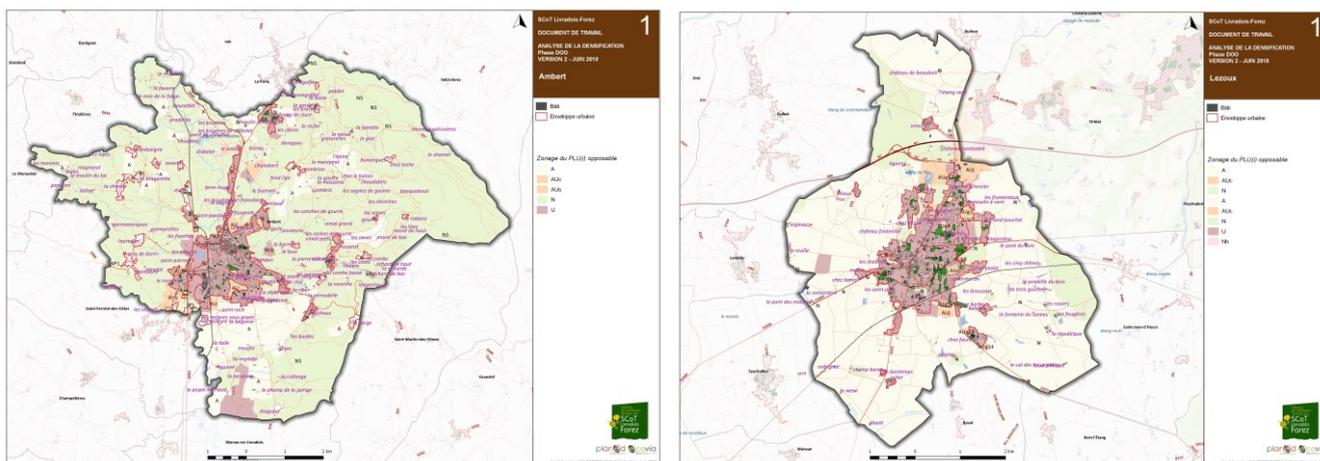
Le Document d'Orientation et d'Objectifs privilégie ensuite les espaces de densification pour la production d'une partie significative des logements dans les dents creuses et au sein des enveloppes urbaines existantes.

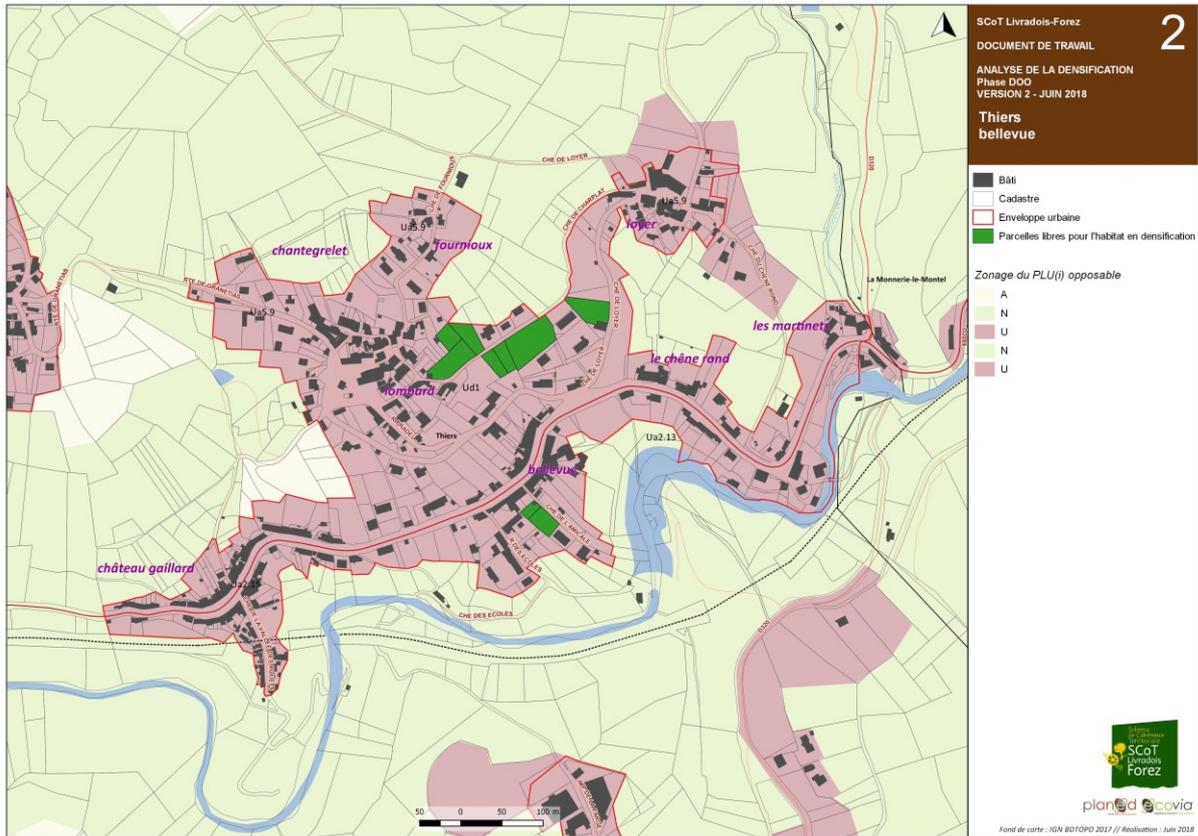
#### Méthodologie d'identification du potentiel de densification

Afin de réinvestir les espaces urbanisés et de mobiliser le foncier disponible pour limiter l'étalement urbain, une étude de densification a permis de localiser et d'évaluer le potentiel de densification au sein des enveloppes urbaines existantes.

La première étape a servi à définir une enveloppe urbaine de référence, à partir de la superposition du cadastre et du fichier Majic sur les photos aériennes les plus récentes ou de s'appuyer sur les zones urbaines des PLU en vigueur.

La seconde étape a consisté à sélectionner les parcelles non-bâties à l'intérieur de l'enveloppe urbaine, en prenant soin de supprimer les voiries cadastrées, les aires de jeux ou stationnement, les parcelles « biscornues », etc. Les parcelles bâties mobilisables (friche, ruines, bâti vacant, ...) y ont été ajoutées (exemples ci-dessous) :





Ce premier travail technique a été présenté aux 20 communes tenant un rôle de pôle principale, pôle relais ou pôle de proximité, afin de nettoyer, compléter et valider avec elles ce potentiel qui est alors considéré comme théorique et mobilisable.

Un rendu cartographique final ainsi qu'un tableau récapitulatif permet de distinguer le potentiel global pour chaque commune.

L'étape finale permet d'estimer au plus juste le potentiel global de densification en déterminant un objectif politique, de production de logements en densification par application d'un ratio d'efficacité (souvent 50%), il s'agit de la rétention foncière.

Les EPCI dans leurs documents d'urbanisme devront vérifier, l'objectif de production est à minima de 39% de nouveaux logements à produire au sein des enveloppes urbaines existantes en favorisant la reconquête des espaces dégradés et des bâtiments vacants.

**Ainsi, le projet planifie la production d'environ 24% + 39% = 63% de ses besoins en logements sans consommation foncière nouvelle en extension**

#### ► La nécessité des extensions d'urbanisme

Les 2 624 logements restant à produire nécessiteront d'être produits en extension d'urbanisation.

Pour la maîtrise des espaces d'extension d'urbanisation, le document d'orientation et d'objectifs prescrit à 2 niveaux :

- Il a défini des objectifs de densités applicables sur l'ensemble des territoires de chacune des communes appartenant aux niveaux de l'armature et aux trois communautés de communes ;
- Il prescrit la nécessité pour la majorité des logements d'être produits sur les villes, les bourgs pour renforcer l'attractivité des centralités et pour préserver les espaces naturels, agricoles, forestiers et les paysages en limitant l'étalement urbain.

Sur le plan qualitatif, il prescrit également les enjeux et objectifs pour les espaces à urbaniser et demande notamment aux documents d'urbanisme de veiller à définir les conditions d'urbanisation dans chaque enveloppe urbaine avec l'objectif de :

- Stopper l'urbanisation linéaire en identifiant les coupures d'urbanisation pour respecter l'identité du territoire et éviter les effets de conurbation, et en conservant les silhouettes des enveloppes urbanisées ;
- Favoriser la reconquête des espaces dégradés et des bâtiments vacants.

Globalement, la répartition de la production de logement sur la période 2020-2038 est la suivante :

	Pourcentage de l'effort total	Nombre de logements
Remobilisation de logements vacants	24 %	1 655
Logements à produire en densification	39 %	2 734
Logements à produire en extension	37 %	2 624
Total	100 %	7 013

**Afin de renforcer cet objectif politique de donner la priorité à la remobilisation des logements vacants et de la production de logements en densification, le document d'orientation et d'objectifs prescrit que l'objectif opposable est le pourcentage de l'effort total. Le nombre brut est seulement indicatif.**

### 1.2.4 CHOIX EN TERMES D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Pour le commerce une armature spécifique au commerce a été réalisée. L'analyse du nombre d'activités commerciales de proximité, des grandes surfaces et de leurs surfaces de ventes, des chiffres d'affaires ou encore du degré de réponse aux besoins de résidents a permis d'établir une hiérarchisation de l'offre commerciale au sein du Livradois-Forez par pôles marchands. Cette analyse a fait ressortir 24 polarités marchandes au sein du territoire, de différentes natures.

Dans une logique de confortement de l'offre commerciale, de développement de l'économie locale en donnant la priorité à une consommation plus locale et plus responsable, le PADD définit l'intérêt de l'équilibre urbain entre les rues commerçantes, les centres urbains et les sites commerciaux périphériques et donc la nécessité du maintien voire la création de commerces de proximité innovants et développant des services annexes.

Le DOO hiérarchise les implantations commerciales en identifiant les localisations préférentielles du développement du commerce de détail. Cette identification répond aux objectifs suivants :

La hiérarchisation des pôles commerciaux, qui vise à concentrer les actions et moyens financiers des collectivités sur les 24 polarités marchandes du Livradois-Forez :

- Le renforcement et la diversification des deux pôles commerciaux majeur et de bassin de Thiers et Ambert : les équipements relatifs à l'offre structurante tels que les achats occasionnels et exceptionnels sont voués à être concentrés sur ces deux polarités ;
- Le confortement de l'offre de centralité, dans les 22 pôles marchands du Livradois-Forez (pôles secondaires, relais, de proximité et d'hyperproximité) : Courpière, Lezoux, Cunlhat, Arlanc, Puy-Guillaume, Saint-Anthème, Marsac-en-Livradois, Saint-Germain-l'Herm, Saint-Rémy-sur-Durolle, Olliergues, Peschadoires, Orléat, La Monnerie-le-Montel, Celles-sur-Durolle, Châteldon, Fournols, Vertolaye, Chabreloche, Viverols, Vollore-Ville, Augerolles et Joze.
- Le maintien et le renforcement du commerce dans les centralités, en limitant l'extension des grandes surfaces et l'implantation de nouveaux commerces sur les zones de flux et au sein des zones isolées du tissu urbain ;
- Le maintien d'un minimum de commerces dans les autres communes ;

Le DOO identifie ainsi les localisations préférentielles du commerce à partir des sites existants de centres-bourgs des communes de niveaux 1 et 2 de l'armature territoriale et des 2 sites de périphérie existantes (zones commerciales de Thiers et d'Ambert).

Il définit le principe de la reconnaissance des commerces de plus de 300 m<sup>2</sup> de vente et des ensembles commerciaux de plus de 1000 m<sup>2</sup> comme des commerces d'importance ayant un impact sur l'organisation et le fonctionnement du territoire et devant de ce fait se développer dans les localisations préférentielles du Commerce, hormis les commerces préexistant à l'élaboration du SCoT pour lesquels une capacité de développement est prévue par exception à la règle générale.

Il complète ses prescriptions dans le cadre d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (D.A.A.C.)

Définition des différents types de pôles de l'armature commerciale :

- Pôle majeur : permettant de répondre à l'ensemble des besoins quotidiens, hebdomadaires (supermarchés, hypermarchés de nature et tailles variées), occasionnels (équipement de la personne, bricolage, jardinage...), et partiellement exceptionnels (meubles, électroménager, blanc/brun/gris...), générant un chiffre d'affaires compris entre 130 et 135 M€.
- Pôle de bassin : comportant les mêmes caractéristiques que le pôle majeur mais proposant une offre moins diversifiée, et générant un chiffre d'affaires inférieur, compris entre 70 et 75 M€.
- Pôle secondaire : davantage ciblé sur une desserte alimentaire mais disposant aussi d'une réponse en termes d'achats occasionnels lourds (type bricolage). Plus de 100 activités de proximité, générant entre 25 et 35 M€.
- Pôle relais : pôles ciblés sur une desserte alimentaire (grande surface alimentaire) générant un chiffre d'affaires très hétérogène de par leurs natures spécifiques :
  - une offre de proximité étoffée (35 à 100 activités), bien qu'à proximité de polarités commerciales importantes,
  - une situation géographique excentrée, bien que disposant d'une offre moins fournie (entre 20 et 30 activités).
- Pôle de proximité : structuré par une surface alimentaire de moins de 300 m<sup>2</sup> de type superette ou une grande surface de moins de 2 000 m<sup>2</sup>, et une offre commerciale annexe de proximité relativement complète (entre 15 et 50 activités ou a minima entre 10 et 15 activités pour les pôles bénéficiant de flux importants).
- Pôle d'hyper proximité : de deux natures différentes :
  - polarité bénéficiant d'une locomotive alimentaire de taille limitée et constituée d'une dizaine d'activités de première nécessité implantées dans un cadre peu dense et souvent discontinu,
  - polarité ne bénéficiant pas de superette alimentaire mais regroupant entre 15 et 20 activités de proximité, destinées à la fois aux résidents et à la clientèle de flux.

### 1.2.5 L'AMBITION DE REVITALISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS

L'un des enjeux majeurs, car il conditionne les autres, est celui du maintien des dynamismes des centralités des pôles majeurs et des pôles secondaires.

Le maintien du dynamisme de la centralité passe le plus souvent par leur revitalisation et doit s'inscrire dans un projet de développement durable du territoire.

Elle doit être le résultat d'une réflexion et d'une vision pour le territoire dans différentes perspectives de temps et d'espace. Depuis le bassin de vie, jusqu'à la parcelle et au logement, les interventions pourront être progressives mais devront rester cohérentes.

Un centre-ville/centre-bourg revitalisé résulte d'un ensemble d'actions qui en renouvellent l'attractivité et fixent durablement les habitants. Ces actions doivent concerner la concentration des services à la population, la requalification des logements, leur rénovation thermique, le traitement des espaces publics une réflexion sur la politique de stationnement et de circulation, etc. Mais elles ne peuvent s'envisager sans des interventions visant à dynamiser l'économie locale (et notamment le commerce de proximité, l'artisanat,...), à créer des dynamiques collectives pérennes associant l'ensemble de acteurs, à structurer et pérenniser les solidarités à l'échelle des bassins de vie.

Simultanément, ces actions doivent engager le territoire dans la transition écologique et énergétique à toutes les échelles.

La stratégie peut alors s'articuler en trois volets complémentaires :

1. Disposer d'une stratégie de reconquête pour les centralités qui replace les actions et opérations dans un véritable projet de territoire.
2. Mettre en œuvre un projet de revitalisation au moyen d'outils adaptés aux problématiques rencontrés et aux priorités de la centralité.
3. Mobiliser les énergies citoyennes et faire jouer tous les leviers sociétaux pour amplifier l'ambition de la collectivité.

Préparant cela, le Document d'Orientation et d'Objectifs prescrit aux document d'urbanisme locaux de traduire l'objectif de 24 % de l'effort total par la réhabilitation des logements vacants en :

- Analysant le potentiel des vacances ;
- Définissant une stratégie foncière anticipatrice de reconquête des logements et bâtis vacants et/ou vétustes voire insalubres à l'échelle des pôles principaux, relais et de proximité ;
- Réalisant des études de revitalisation de villes et de bourgs.

### I.3. LA CREATION D'EMPLOIS ET L'ECONOMIE PRODUCTIVE

Le diagnostic a montré une tertiarisation de l'économie et l'un des enjeux retenus par les élus du territoire est le renforcement du territoire à accueillir, et accompagner le développement et l'accueil de nouvelles activités productives.

Pour cela, le principe de s'appuyer sur les pôles majeurs et secondaires et simultanément sur les grandes infrastructures routières a été retenu.

#### I.3.1 LA PRESERVATION DES ACTIVITES AGRICOLES ET LA MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES

Le SCoT a peu de légitimité sur les modes de développement des activités agricoles.

Il agit principalement dans le champ de la préservation des terres agricoles, de la préservation des bâtiments d'exploitations agricoles, de l'accessibilité aux parcelles ...

##### La consommation des terres agricoles

Le Document d'Orientation et d'Objectifs édicte une prescription générale pour l'utilisation des espaces agricoles. Ainsi, dans le sens du Code de l'urbanisme, il précise ce qui sera permis (sous condition de vérifications) :

- Les constructions nécessaires à l'activité agricoles dans les espaces agricoles.
- Les équipements ou installations collectifs ou services publics dès lors qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole et qu'ils ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels, forestiers et des paysages.
- Les extensions mesurées, dès lors qu'elles ne compromettent pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

Sur le plan quantitatif, il limite la consommation générale des espaces agricoles.

##### La consommation spécifique des terres agricoles pour la production d'énergies renouvelables

Enfin, en cohérence avec la Charte du PNR Livradois-Forez, le SCoT prend clairement position sur les équipements de production d'énergie photovoltaïque au sol. Un schéma éolien a été adopté par le Comité syndical du syndicat mixte du Parc, le 21 février 2008. Ce schéma a été actualisé en juillet 2009 pour intégrer les conclusions d'études paysagères complémentaires. Les sites ainsi identifiés ont été repris au Plan de Parc de la Charte, où ils identifient « les secteurs où l'implantation d'éoliennes soumises a permis de construire peut être envisagée ».

Par ailleurs, le 2 mars 2010, le Comité syndical du Parc Livradois-Forez a adopté une position de principe en ce qui concerne les installations photovoltaïques au sol. Celle-ci précise que : « Le territoire du Parc n'a pas vocation à accueillir des projets de centrales photovoltaïques au sol qui – outre les espaces protégés ou remarquables – concerneraient des zones agricoles exploitées ou susceptibles de l'être, ou des espaces de nature dite ordinaire. Ces équipements devront être envisagés sur des terrains déjà artificialisés ou inutilisables à d'autres fins, et en premier lieu les toitures de bâtiments ».

Le SCoT entend bien valoriser les ressources forestières de son territoire dans un contexte d'accroissement des besoins en bois dans les secteurs de la construction et de l'énergie. Il rappelle également que cette valorisation ne doit pas se faire aux dépens des milieux naturels et des paysages

#### I.3.2 LA STRUCTURATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL DES ACTIVITES ECONOMIQUES, INDUSTRIELLES OU ARTISANALES

##### ► Le dispositif d'accueil des activités à l'origine du SCoT

Au 1er septembre 2018, le foncier d'activité occupe une surface globale d'environ 440,9 hectares dont 371,6 ha sont occupés par des activités et 69,3 hectares sont disponibles/commercialisables pour l'accueil et le développement des activités et des emplois

► **Les principes de la structuration du schéma de l'accueil des activités**

Le schéma d'accueil des activités économiques s'articule en quatre niveaux définis :

- Réaffirmation de l'intérêt des zones d'activités structurantes (niveau 1) pour le développement des grandes et moyennes entreprises, les services aux entreprises (Très Haut et Haut Débit Internet, immobilier public, hôtels ou crèche d'entreprises, villages d'entreprises par exemple) avec qualité environnementale des aménagements et l'accueil d'activité avec un besoin foncier important ;
- Confortement des zones d'activités de niveaux secondaires (niveau 2) d'intérêt intercommunal ;
- Maîtrise et réaménagement des petites zones rurales de proximité existantes (niveau 3) pour les artisans souhaitant se développer dans leurs communes ou à proximité immédiate ;
- Implantation et développement, au sein du tissu urbain dédié à l'habitat, des activités de services ou artisanales non nuisantes situées en dehors des zones d'activités des niveaux 1,2 ou 3 (niveau 4), pour encourager la création et le maintien d'activités économiques en milieu rural.

► **Quantification des besoins à planifier**

L'estimation des surfaces nécessaires est difficile. Le SCoT procède selon deux méthodes complémentaires :

Méthode macro-économique

Sur la base d'une hypothèse de croissance de 2 % par année des surfaces occupées, le besoin global en foncier d'activités est estimé à environ 167 hectares pour les 18 prochaines années, soit **environ 97,5 hectares complémentaires s'ajoutant aux disponibilités recensées à ce jour (69,3 ha)**.

Ces 97,5 ha comprennent l'ensemble des besoins, notamment les surfaces nécessaires au desserrement des activités nuisantes ou ayant besoin de se développer en sortant du tissu urbain (hors zones d'activités) dans lequel elles sont implantées.

Méthode annuelle

On projette les tendances en matière de population active, population active occupée avec deux hypothèses complémentaires :

- L'ambition de ramener le chômage de 13% des actifs 15-64 ans à 10% ;
- L'ambition de diminuer le recours à l'emploi extérieur au niveau de 1999, ce qui permettra de diminuer la moyenne des distances domicile-travail et donc de diminuer les rejets de GES.

	Population	Pop 15-64 ans / pop total	Population 15-64 ans	% actifs 15-64 ans	Actifs 15-64 ans	% actifs occupés	Actifs 15-64 ans occupés	% chômeurs	Chômeurs 15-64 ans	Emplois locaux	Taux emplois locaux / actifs occupés
1999	83 472	62%	51 880	70%	36 289	89%	32 119	11%	4 170	30 437	95%
2008	83 672	62%	51 592	71%	36 417	88%	32 174	12%	4 243	28 963	90%
2013	83 170	61%	50 692	72%	36 584	88%	32 203	12%	4 381	28 669	89%
2015	84063	60%	50 468	74%	37 227	87%	32 279	13%	4 948	28 660	89%
2038	91 073	61%	55 509	74%	41 077	90%	36 969	10%	4 108	35 120	95%

La perspective de création d'emplois sur les 18 années du SCoT est ainsi d'environ 5.000 emplois.

La part des emplois à positionner en ZAE peut être évaluée par « reproduction » des parts actuelles des différentes filières et leur légitimité respective en ZAE :

	Emplois au LT Agriculture	Emplois au LT Industrie	Emplois au LT Construction	Emplois au LT Commerce, Transports, Services divers	Emplois au LT Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale en 2015 (compl)
Emplois LT 2015	1 136	8 164	2 043	8 777	8 671
Part de l'emploi 2015 hors agriculture sur le SCoT		30%	7%	32%	31%
Part des emplois à positionner en ZAE / filières		100%	50%	20%	
		29,5%	3,7%	6,3%	
<b>Total des emplois en ZAE</b>			<b>39,6%</b>		

Sur cette base de calcul, le nombre d'emplois à positionner en zones d'activités est de 2000, soit avec une moyenne de 15 emplois / ha<sup>10</sup> un besoin net de 133 ha.

Avec l'application d'un stock résiduel de foncier à l'issue du SCoT d'environ 35 ha, le besoin brut est évalué à 166,8 ha soit 97,5 ha nouveaux en tenant compte des 69,3 ha disponibles dans les zones existantes.

Selon le PADD, Ambert constitue un moteur économique du territoire qu'il faut renforcer et développer avec des objectifs chiffrés en prenant en compte la complémentarité qui existe entre Ambert et Saint-Ferréol-des-Côtes (accueil d'activités industrielles et commerciales notamment dans la continuité du corridor commercial en bas de la commune).

La communauté de commune et la CCI ont mis en évidence le besoin de conforter le potentiel de développement du secteur, ce qui va dans le sens du PADD. Après l'arrêt, il a été décidé d'ajouter un besoin supplémentaire de 7,5 hectares (6 à Ambert et 1,5 à Cunlhat), en plus des capacités déjà chiffrées dans le projet arrêté, pour continuer à accueillir des entreprises industrielles sur le secteur d'Ambert Livradois-Forez et pallier au manque de disponibilités foncières immédiatement mobilisables.

► **Le Schéma du foncier économique proposé en réponse**

L'application de ces principes se traduit par une répartition des ZAE par niveau et par EPCI :

Communautés de communes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Ambert Livradois-Forez	La Masse (Ambert) ZAC des Barthes (Saint-Ferréol-des-Côtes)	Zone intercommunale environnementale (Dore l'Église) ZI du Pré Monsieur (Arlanc) Le Grand Pré (Cunlhat) Le Chambon (Viverols)	Les Gournets (Saint-Anthème) ZA (Tours-sur-Meymont) La Dinasse (Marat) Zone du Pêcheur (Marsac) Le Vernet (Vertolaye)
Entre Dore et Allier	Parc d'activité Entre Dore et Allier (Lezoux et Orléat) La Soulanne-La Vesse (Ravel)	Les Hautes (Lezoux) Le Bournat (Orléat) ZI Hautes technologies (Peschadoires)	Les fours à chaux (Joze)
Thiers Dore et Montagne	Le Felet (Thiers) ZI de Racine (La Monnerie-le-Montel et Palladuc)	Champ du bail (Thiers) Lagat (Courpière) Geoffroy (Thiers)	ZA des Molles (Thiers) Les Goyons – Le Tiennon (Saint-Rémy- sur-Durolle)

<sup>10</sup> Ce ratio tient notamment compte du type d'industries très présentes sur le territoire qui sont consommatrices de foncier (exemple des activités de transformation du bois et de logistique)

	Lachamp (Courpière) La Varenne (Thiers) ZI de l'Ache (Puy-Guillaume) Matussière (Thiers)	La Poste (Celles-sur-Durolle) ZI du Breuil (Thiers)	Le Plot (Saint-Rémy-sur-Durolle) La Perelle (Saint-Rémy-sur-Durolle) Zone de Chabreloche (Chabreloche)
--	---	--	--

Les nouvelles surfaces définies par le SCoT sont les suivantes ;

	Volume maximale de foncier nécessaire (en ha)	Disponibilités recensées (en ha)	Volume maximal d'extensions à mobiliser (en ha)	Dont maximum extensions d'activités existantes dans le tissu urbain, en hors zone
Total SCoT	174,3	69,3	105	12
Ambert Livradois-Forez	38,3	6,8	31,5	4
Entre Dore et Allier	61,3	23,3	38	4
Thiers Dore et Montagne	74,7	39,2	35,5	4

**En termes de surfaces nouvelles à créer, l'accent est ainsi mis sur les zones de niveau 1 (83,3%) et sur les zones de niveau 2 (5,2%) soit au total 88,5% des surfaces nouvelles.**

Niveau des zones d'activités	Disponibilités recensées (en ha)	Extensions potentielles (en ha)	Part des extensions par niveaux
Niveau 1	58,3	87,5	83,3 %
Niveau 2	4	5,5	5,2 %
Niveau 3	7	-	0 %
Niveau 4	-	12	11,5%
Total SCoT LF	69,3	105	

Le SCoT retient le principe d'identification des surfaces à positionner pour les niveaux 1,2 et 3. Il laisse la responsabilité aux PLUI de positionner 4 ha par communauté de communes pour le développement des entreprises déjà implantées situées en dehors des zones d'activités identifiées dans le SCoT notamment au regard de la localisation, de la continuité avec le bâti existant, de l'accessibilité, de l'intégration paysagère et environnementale du projet, de son impact sur les activités agricoles et sylvicoles et sur les espaces naturels.

#### **Pour Thiers Dore et Montagne**

À Thiers, la zone industrielle du Felet est la principale zone industrielle du bassin thiernois. L'enjeu de son développement est très fort.

À Thiers, le parc d'activités de Matussière dont la commercialisation dans le cadre de la nouvelle programmation économique (artisanat/tertiaire/formation) est en plein essor.

À La Monnerie-le-Montel et Palladuc, la zone industrielle de Racine pour laquelle l'enjeu de développement est également fort.

À Puy-Guillaume, la zone industrielle de l'Ache compte une réserve foncière d'une vingtaine d'hectare.

#### **Enjeux de requalification urbaine (avec des changements de destination) dans le cadre du projet Thiers 2030 :**

La zone d'activités des Molles (Artisanale /industrielle/commerciale) est entièrement commercialisée. Ce secteur est relativement central dans la basse ville. De nombreux équipements y sont présents à l'image du Lycée professionnel Germaine Tillion ou sont à proximité comme la plaine des sports (stades, maison des sports). L'enjeu est de retrouver une vocation résidentielle et de services en accompagnant les mutations non commerciales, et le déplacement des activités artisanales / industrielles vers les zones dédiées.

La zone Geoffroy/La Varenne (Artisanale, industrielle et commerciale) est entièrement commercialisée.

La zone de la Varenne Ouest, c'est le cœur du projet stratégique avec une vocation commerciale et artisanat/tertiaire à développer. Autour de l'hypermarché Carrefour, la Varenne constitue la vitrine commerciale de Thiers et son agglomération en regroupant les principales enseignes nationales en équipements de la personne, de la maison et des loisirs. Considérée comme « locomotive commerciale », la zone souffre cependant d'une d'image commerciale peu attrayante, peu diversifiée, pénalisée également par des parcelles vacantes et une accessibilité limitée, favorisant peu les déplacements doux. C'est le secteur qui a le plus besoin de mutation vers l'affirmation d'une activité commerciale et artisanale. L'objectif est également d'attirer des investisseurs au regard des emplacements commerciaux de premier plan.

La Varenne Est, la vocation de ce secteur repose sur une mixité habitats et services. Au regard du caractère peu attractif, voire vieillissant de ce secteur, il s'agit de conforter la polarité commerciale. Ainsi le projet de relocalisation d'activités renforcerait l'offre de proximité. Par ailleurs, il s'agit d'accompagner les projets de développement : mutation possible sur Matussière pour les activités productives.

La zone industrielle du Breuil (industrielle) pas de surface disponible, pas d'extension possible. La vocation est confirmée, le développement à proximité du projet de requalification urbaine se fera autour d'un programme habitat/équipements publics.

#### **Pour Ambert Livradois-Forez**

Le secteur manque de disponibilités foncières immédiatement mobilisables pour continuer à accueillir des entreprises industrielles et artisanales. Ambert Livradois-Forez souhaite permettre aux entreprises locales de se développer et à de nouvelles activités de s'installer.

À Cunlhat, l'objectif de la zone artisanale Le Grand Pré est de pouvoir accueillir les principales entreprises du territoire intercommunal (anciennement Pays de Cunlhat) et donc de pouvoir poursuivre l'extension de la zone artisanale. Ce secteur situé en contrebas du bourg est largement ouvert sur l'ouest du territoire communal. Il faudra donc veiller à préserver les cônes de vues qui se dégagent depuis la RD 65.

À Ambert, ne disposant plus d'aucune disponibilité foncière sur la commune, l'objectif de la zone de la Masse est de pouvoir conforter le positionnement économique d'Ambert pour affirmer le pôle de « compétence-tresse » sur Ambert, encourager les programmes d'innovation industrielle et améliorer la zone d'activités existantes pour correspondre à une image renouvelée, avec des espaces publics de qualité.

À Saint Ferréol-des-Côtes, l'objectif de la ZAC des Barthes est de pouvoir accueillir les principales entreprises du territoire intercommunale avec un partie à vocation artisanales et une autre partie à vocation industrielle tout en favorisant l'intégration des continuités écologiques.

#### **Pour Entre Dore et Allier**

L'enjeu de développement est très fort pour le parc d'activités d'Entre Dore et Allier, une superficie de 30 ha à mobiliser en extension est à envisager sur le long terme.

Pour la zone industrielle les Hautes à Lezoux compte-tenu du zonage actuel quatre hectares sont à envisager.

**Le territoire a donc pour ambition de renforcer encore sa spécificité industrielle (28,3% des emplois en 2015, soit près de deux fois plus que les 16% pour le Puy de Dôme et 15% pour la Région).**

**L'ambition industrielle du territoire est donc légitime.**

**Sur le plan qualitatif, les proximités des axes sont plus valorisées, ce qui par effet retour renforcera leur accessibilité et donc leur attractivité.**

**Simultanément, le nombre de sites faisant l'objet d'extension est réduit et sous maîtrise d'ouvrage des communautés de communes ce qui aura un effet notable sur le poids des investissements et leur productivité.**

## I.4. LE RENFORCEMENT DES MOBILITES

Le Livradois-Forez est un territoire sur lequel la population est diffuse et les déplacements en voiture individuelle sont très majoritaires.

L'objectif du SCoT est de renforcer les mobilités sur le territoire et avec l'extérieur, en visant simultanément la structuration et l'adaptation de l'offre de transports collectifs, la réduction des déplacements par l'utilisation des nouvelles technologies, la diversification et la combinaison des modes de transports.

Au-delà de la question des transports en commun, il s'agit de faciliter les mobilités alternatives à la voiture individuelle et notamment les déplacements non motorisés, par des équipements adaptés à la demande, plus accessibles et sécurisés.

La multifonctionnalité des espaces liés aux déplacements est également recherchée notamment en recommandant le maillage du territoire en aires de covoiturage amenées à devenir des points d'accès à des pratiques (covoiturage spontané, autopartage) et des services multimodaux au même titre que les arrêts de transports en communs.

La question du développement des trois gares ferroviaire du territoire du renforcement de l'urbanisation dans leur proximité immédiate a fait l'objet de débat entre les élus, particulièrement en ce qui concerne les gares de Peschadoires et de Lezoux.

Ce principe est difficile à mettre en œuvre au regard de la situation et de l'implantation des gares de Pont-de-Dore/Peschadoires, Thiers et Lezoux. En effet, un développement autour de ces gares excentrées des centres-bourgs de Peschadoires et Lezoux serait antinomique avec les investissements réalisés pour revitaliser des centres-bourgs. Les élus privilégient le travail sur le rabattement des modes de transports vers ces gares.

Pour la gare de Thiers, elle fait partie de la localisation préférentielle pour la localisation des commerces de plus de 300 m<sup>2</sup> cependant il n'y pas d'objectifs chiffrés de densité de logements plus fort sur le secteur.

La fermeture de la ligne Thiers-Boën, le manque de cadencement entre Thiers et Clermont et de fréquentation de la gare, la durée des trajets Thiers-Clermont et le manque de visibilité concernant le devenir des gares du territoire ne donnent pas suffisamment de garanties aux élus pour proposer des prescriptions d'habitat plus dense autour de la gare.

Le SCoT reconnaît pourtant l'intérêt stratégique des gares TER du territoire. Pour cela, le SCoT demande aux documents d'urbanisme d'organiser l'intermodalité à partir des gares identifiées dans le SCoT et des principaux arrêts de transports en commun : Thiers, Peschadoires, Lezoux, de prévoir, par des orientations d'aménagements adaptées, les équipements nécessaires aux pratiques multimodales (stationnements vélo, dessertes autobus, aire de covoiturage, etc.) et de protéger de façon stricte les emprises foncières des voies ferroviaires existantes du territoire, afin de maintenir leur utilisation pour le transport de voyageurs et pour celles non circulées afin de permettre leur réutilisation éventuelle dans le futur.

## I.5. L'AMBITION ENERGETIQUE DU SCOT LIVRADOIS-FOREZ

Le SCoT se doit d'être à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques et des démarches ambitieuses des collectivités (démarches de territoires à énergie positive des communautés de communes, Charte du Parc).

Le SCoT cible les ambitions suivantes :

- Réduire les consommations énergétiques ;
- Produire du bois énergie, ressource énergétique locale et abondante à valoriser ;
- Produire de l'énergie solaire thermique ou photovoltaïque.

# JUSTIFICATION DE LA STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE

## I.6. UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE INTEGREE

### I.6.1 LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE IDENTIFIES EN AMONT

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, le choix a été fait d'intégrer les aspects environnementaux le plus en amont possible de l'écriture du projet.

Cette démarche environnementale s'est basée sur la réalisation d'un Etat Initial de l'environnement détaillé qui a permis l'émergence auprès des élus et de leurs partenaires, d'une véritable stratégie cadre environnementale qui a guidé l'élaboration de son SCoT et notamment de son PADD. Cette stratégie a été formalisée à la fin de l'étape diagnostic avec la production d'un guide contributeur, d'une dizaine de page mettant en avant les éléments saillants du diagnostic, les points d'achoppements, et une spatialisation des enjeux, sous forme d'unité fonctionnelle.

Le contenu de l'état initial de l'environnement et ses conclusions, formalisé une première fois en mai 2016, ont été diffusés et discutés avec les partenaires, lors d'ateliers de travail, de rencontres unilatérales ou de rencontres officielles de l'ensemble des personnes publiques associées.

Ces partenaires sont notamment : les Communes, les Communautés de Communes, la DDT et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, les SCoT voisins, la chambre d'agriculture, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la chambre des Métiers et de l'artisanat...

Leurs avis et retours ont été intégrés en amont des travaux réalisés par les élus du SCoT.

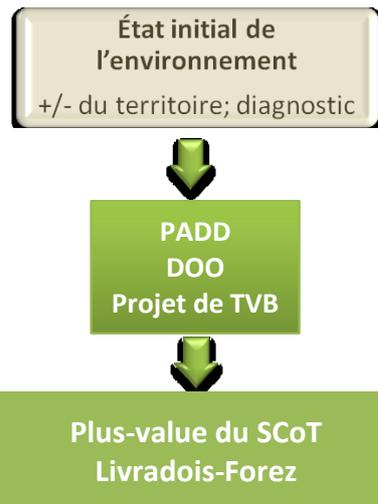
L'état initial de l'environnement a ainsi permis d'identifier 24 enjeux, classés en 9 thématiques. Ces enjeux ont été affinés avec les élus, selon une entrée **quantitative** (analyse technique à partir de l'EIE) et **qualitative**. Cela a permis de définir un véritable **projet environnemental** qui a servi de référence pour constituer le SCoT Livradois-Forez.

Ce projet est donc issu d'une double approche :

- Les **conclusions partagées par l'EIE**,
- **L'expression des élus** sur le niveau d'importance relatif des enjeux environnementaux identifiés **dans le cadre du SCoT**, c'est-à-dire au regard des leviers d'actions disponibles au sein du SCoT pour répondre ou améliorer l'enjeu identifié.

Les enjeux retenus et leur niveau d'importance (hiérarchisation) sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Thématique	Enjeux	Leviers du SCoT
Paysages et occupation des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la dynamique des centres bourgs et les rendre plus identifiables en les densifiant et en maintenant les coupures d'urbanisation (pas d'urbanisation linéaire le long des routes) ;</li> <li>• Encadrer le développement pavillonnaire et le mitage peu qualitatif paysagèrement et consommateur d'espaces naturels et agricoles - Proposer des objectifs de consommation d'espace inférieurs à ce qui a pu se faire ces dernières années ;</li> <li>• Définir un équilibre entre espaces boisés et espaces agricoles ;</li> <li>• Identifier les points de vue, tronçons routiers et paysages remarquables à valoriser ;</li> <li>• Considérer les espaces agricoles et naturels comme une ressource foncière à préserver.</li> </ul>	3



Thématique	Enjeux	Leviers du SCoT
Milieux naturels et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver le foncier agricole, naturel et forestier et proposer des zones de développement urbain sur les sites de moindre sensibilité ;</li> <li>Profiter de la trame verte et bleue pour valoriser les espaces naturels d'intérêt écologique et paysager (cours d'eau, zones humides, bocages...).</li> </ul>	3
Risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas implanter de population ou d'activités à risques dans les zones d'aléa forts ;</li> <li>Travailler sur l'aléa « feu de forêt » en déterminant les effets lisières ;</li> <li>Encourager la gestion des eaux de pluie à la parcelle ou par aménagement et éviter le tout tuyau (SDAGE 2016-2021) ;</li> <li>Exercer un recul d'urbanisation le long des cours d'eau ;</li> <li>Intégrer les prescriptions des SAGE, SDAGE et PPR.</li> </ul>	3
Gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer une zone de retrait le long des cours d'eau pour permettre l'atteinte du bon état morphologique des masses d'eau superficielles ;</li> <li>Assurer une capacité suffisante de la ressource en eau, des stations d'épuration ou des sols avant raccordement ou implantation de nouveaux logements ;</li> <li>Intégrer les zones de protection de captage comme zones inconstructibles à préserver.</li> </ul>	2
Energies, Emissions de GES, pollution de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir des alternatives à la voiture : intégration de perméabilités piétonnes entre lotissements, accès aux transports en commun sur les zones d'activités/d'emplois, facilitation des modes actifs (vélos et marche) dans les centres urbains, conservation des voies ferrées existantes...</li> <li>Inciter et encadrer le développement des énergies renouvelables : où ? quelles filières ? etc.</li> </ul>	2
Nuisances sonores	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ne pas exposer de population supplémentaire aux nuisances sonores : respect des distances de retraits le long des infrastructures bruyantes ;</li> <li>Favoriser le rapprochement entre sites d'habitation, d'approvisionnement et d'emplois pour limiter les déplacements et le bruit qui en découle ;</li> <li>Etablir des distances entre activités potentiellement sonores (exploitations agricoles, ateliers d'artisanat...) et les zones de logements.</li> </ul>	2
Sites et sols pollués	<ul style="list-style-type: none"> <li>Donner une vocation aux sites pollués à l'abandon (friches) ;</li> <li>N'autoriser la création de nouvelles infrastructures à risques sur des secteurs peu sensibles (pas de sensibilité écologique, à distance des habitations, sans lien avec les masses d'eau...).</li> </ul>	2
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limitier l'étalement urbain défavorable aux budgets collecte des collectivités et à l'apport en déchetterie ;</li> <li>Anticiper les besoins en foncier pour le traitement des déchets.</li> </ul>	1
Ressources minérales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Anticiper l'ouverture, l'extension et la réhabilitation des carrières pour permettre l'activité sans générer d'incidences non maîtrisées sur l'environnement</li> </ul>	1

Thématique	Enjeux	Leviers du SCoT
	(impact paysager, destruction d'habitat, fréquentation des routes...)	

Cette stratégie cadre a été spatialisée et déclinée en objectifs opérationnels pour le PADD du SCoT puis en orientations, prescriptions et recommandations dans le DOO. En 2017, les élus, notamment les maires, ont travaillé ensemble pour élaborer de manière partagée, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). À partir de l'automne 2017, ce travail s'est concentré sur le document d'orientations et d'objectifs (DOO).

### I.6.2 L'ENVIRONNEMENT INTEGRE SELON UNE DOUBLE APPROCHE

L'intégration du projet environnemental dans le SCoT, s'est faite en deux temps :

- **La réalisation de débats environnementaux** : La construction du SCoT s'est réalisée à travers un processus collaboratif. Chaque réunion a été l'occasion d'aménager un temps de discussion sur l'environnement avec les élus et/ou partenaires du SCoT.
- **Une démarche d'évaluation environnementale itérative** des attendus du SCoT que sont le PADD et le DOO : à chaque étape de leur élaboration. Cette évaluation environnementale a permis de vérifier que le projet environnemental, et donc l'ensemble des enjeux environnementaux soient bien pris en compte.

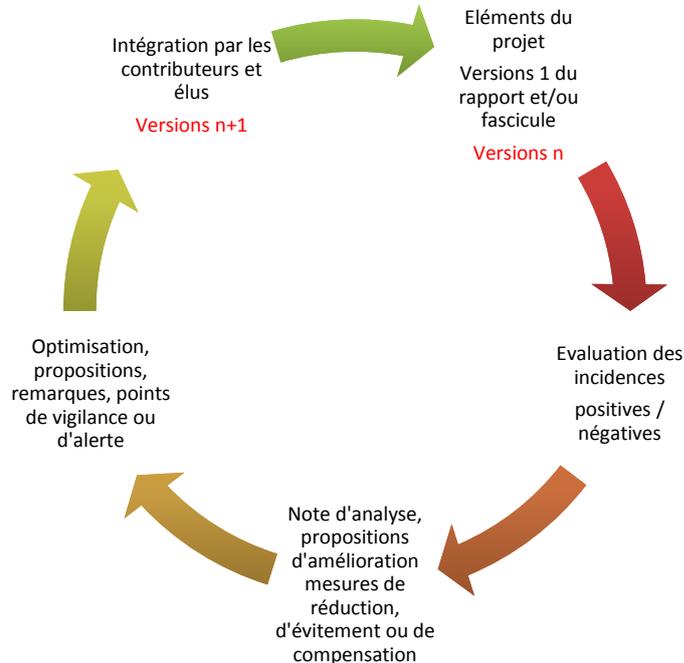
Ainsi, le SCoT Livradois-Forez a travaillé son projet environnemental dès les premières étapes de son écriture, en prenant en compte les enjeux du territoire, grâce à un processus d'évaluation environnementale continue et itérative qui a veillé à leur bonne prise en compte.

Ce processus a accompagné le projet au niveau stratégique (lors de la rédaction du projet politique, le PADD), puis technique en accompagnant la retranscription de ce projet politique en orientations et objectifs (Document d'Orientation et d'Objectifs), et finalement en prescriptions et recommandations.

Grâce à ce processus d'évaluation environnementale continue et itérative, certaines mesures environnementales ont pu être intégrées au projet, afin de conforter la pertinence, la cohérence et garantir une meilleure performance du SCoT au regard des enjeux environnementaux du Livradois-Forez.

► *Le principe de la démarche d'évaluation environnementale du SCoT Livradois-Forez par boucle d'analyse itérative*

La démarche de construction du SCoT s'est réalisée à partir de l'évolution d'un projet grâce à un processus itératif d'évaluation environnementale continue, mis en place avec le PNR et les élus du territoire. Par conséquent, il n'y a pas eu lieu d'analyser de projets alternatifs de schémas.



La démarche engagée sur les aspects environnementaux par le PNR Livradois-Forez a permis finalement de justifier la performance environnementale du projet de SCoT, sur l'ensemble des enjeux environnementaux au centre desquels on retrouve la préservation des continuités écologiques et la limitation de la consommation de l'espace (avec tous les enjeux en lien, énergie, paysages, TVB, ...).

Dans cette partie nous proposons de reprendre les critères et choix qui ont guidé à l'élaboration de l'ensemble du SCoT et qui ont permis finalement d'améliorer la performance environnementale du SCoT et de préciser les résultats attendus en matière de consommation d'espace.

► **Un projet organisé autour de trois critères fondateurs**

Le processus d'évaluation environnementale itérative a abouti à la définition d'un projet de développement cohérent et lisible. Il s'est organisé autour de questionnements de fond qui ont permis d'interroger la pertinence environnementale du projet, au fur et à mesure de sa réalisation. Ces questions de fond peuvent être synthétisées en trois grands critères environnementaux, qui ont servi de base de réflexion aux élus et aux équipes techniques pour faire les choix environnementaux tout au long du rédactionnel du PADD puis du DOO. Ces trois critères regroupent les enjeux environnementaux principaux décrits précédemment.

- **Critère 1 : Le projet permet-il de mettre en adéquation les besoins des milieux naturels et d'accueil de sa population notamment en termes d'occupation du sol ? Permet-il de préserver les espaces agricoles et naturels grâce à un renouvellement urbain fort et à la limitation de la consommation d'espace ?**

Ce critère recoupe les questions foncières et les enjeux de préservation de la biodiversité.

- Proposer des objectifs de consommation d'espace inférieurs à ce qui a pu se faire ces dernières années ;
- Définir un équilibre entre espaces boisés et espaces agricoles ;
- Préserver le foncier agricole, naturel et forestier et proposer des zones de développement urbain sur les sites de moindre sensibilité ;
- Considérer les espaces agricoles et naturels comme une ressource foncière à préserver ;

- Profiter de la trame verte et bleue pour valoriser et préserver les espaces naturels d'intérêt écologique et paysager (cours d'eau, zones humides, bocages, boisements, ...)
  - Limiter le développement de résineux le long des cours d'eau ;
  - Intégrer une zone de retrait le long des cours d'eau pour permettre l'atteinte du bon état morphologique des masses d'eau superficielles ;
  - Favoriser la renaturalisation des espèces de respiration des deux principaux cours d'eau (Dore et Allier) ;
  - Assurer une capacité suffisante de la ressource en eau, des stations d'épuration ou des sols avant raccordement ou implantation de nouveaux logements ;
  - Intégrer les zones de protection de captage comme zones inconstructibles à préserver.
- **Critère 2 : Le projet permet-il de mettre en valeur l'identité et le cadre de vie du territoire ? Permet-il de répondre aux défis de la transition énergétique ?**

Ce critère se développe autour des éléments suivants à prendre en compte :

- Favoriser la dynamique des centres bourgs et les rendre plus identifiables en les densifiant et en maintenant les coupures d'urbanisation (pas d'urbanisation linéaire le long des routes) ;
  - Identifier les points de vue, tronçons routiers et paysages remarquables à valoriser en cohérence directe avec la Charte du PNR Livradois-Forez ;
  - Encadrer le développement pavillonnaire et le mitage peu qualitatif paysagèrement et consommateur d'espaces naturels et agricoles ;
  - Prévoir des alternatives à la voiture : intégration de perméabilités piétonnes entre lotissements, accès aux transports en commun sur les zones d'activités/ d'emplois, facilitation des modes actifs (vélos et marche) dans les centres urbains, conservation des voies ferrées existantes et valorisation des gares, politique intercommunale de co-voiturage ...
  - Inciter et encadrer le développement des énergies renouvelables et notamment de la filière bois : où ? quelles filières ? etc.
- **Critère 3 : Le projet permet-il d'intégrer au mieux les risques présents sur le territoire ?**

Il s'agit notamment d'articuler le développement avec les risques technologiques et naturels.

- Ne pas implanter de population ou d'activités à risques dans les zones d'aléa forts ;
- Travailler sur l'aléa « feu de forêt » en déterminant les effets lisières entre urbain et forêt ;
- Encourager la gestion des eaux de pluie à la parcelle ou par aménagement et éviter le tout tuyau (SDAGE 2016-2021) ;
- Exercer un recul d'urbanisation le long des cours d'eau ;
- Intégrer les prescriptions des SAGE, SDAGE et PPR.

Ces principes fondateurs ont guidé les choix dans la mise en œuvre du SCoT.

### I.6.3 LE SUIVI ET L'ANALYSE DE LA REDACTION DU PROJET DE SCoT

Ce projet s'est appuyé sur le diagnostic du territoire de 2016, qui offre la référence dite « au fil de l'eau » de l'évolution en matière d'aménagement du Livradois-Forez.

Les graphiques des pages suivantes démontrent l'évolution de la prise en compte de l'environnement au fur et à mesure de la rédaction du projet. Ils présentent le « profil environnemental » du SCoT, c'est-à-dire les incidences du SCoT au regard des objectifs environnementaux identifiés précédemment.

Ces graphiques ont été obtenus grâce à un référentiel d'évaluation environnementale, basé sur une analyse matricielle croisant les orientations du DOO avec les enjeux environnementaux. Ce croisement se fait sur la base d'un système de notation qui permet, non seulement d'identifier si le projet développé par le DOO aura une incidence négative ou positive sur l'environnement, mais aussi, d'en qualifier sa portée.

### I.6.4 COMPARAISON DES DIFFERENTS SCENARIOS ENVISAGES POUR CONSTITUER LE PROJET

Les principes fondateurs exposés précédemment ont guidé les choix dans la mise en œuvre du SCoT.

Il n'y a pas eu, contrairement à certains projets, d'analyse d'un projet alternatif. Le SCoT s'est construit autour d'un projet central qui a évolué grâce à un processus itératif de travail basé sur un principe d'évaluation environnementale continue du projet, mis en place par et avec les élus du Livradois-Forez.

Ce projet a pris comme base l'état initial de l'environnement qui offre la référence dit « au fil de l'eau » de l'évolution en matière d'aménagement du territoire.

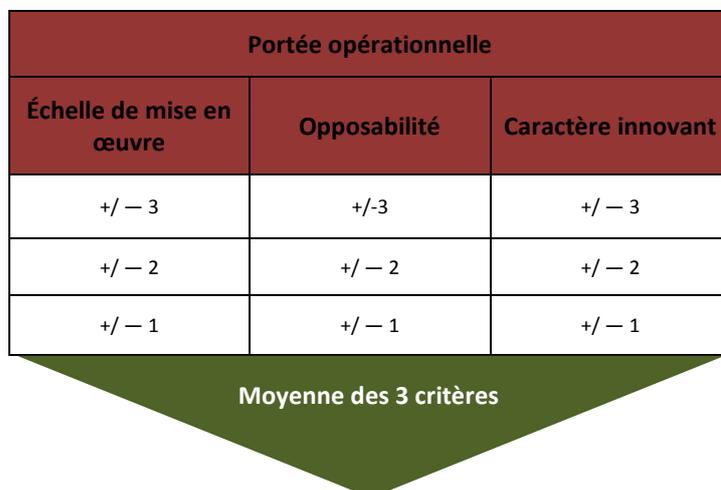
Les graphiques ci-dessous démontrent l'évolution de la prise en compte de l'environnement au fur et à mesure de la rédaction du projet. Ils présentent le « profil environnemental » du SCoT, c'est-à-dire les incidences du SCoT au regard des objectifs environnementaux identifiés précédemment.

Ces graphiques ont été obtenus grâce à un référentiel d'évaluation environnementale, basé sur une matrice qui croise les orientations du DOO avec les enjeux environnementaux. Ce croisement se fait sur la base d'un système de notation qui permet non seulement d'identifier si le projet développé par le DOO aura une incidence négative ou positive sur l'environnement, mais aussi, d'en qualifier sa portée.

Le système de notation a été élaboré de façon à pouvoir comparer les incidences attendues. Rappelons qu'il s'agit d'une analyse **essentiellement qualitative** du projet de DOO.

Chaque prescription est ainsi évaluée **à dire d'expert** sur une échelle allant de -3 à +3, grâce à cette notation composite. Une note agrégée par enjeu environnemental est attribuée en moyennant et en arrondissant ces premières notes et traduit l'influence attendue des orientations/objectifs.

En dernier lieu, une note globale est attribuée à chaque prescription en sommant les notes issues des croisements prescription/enjeu, qui traduit l'importance de l'enjeu selon une échelle de priorité. La figure suivante montre le processus de notation de façon schématique.



	Impact vis-à-vis de la thématique environnementale évaluée	Portée opérationnelle	Incidence attendue de la mesure
Mesures à évaluer	+	3	Positif, fort, avec de fortes conséquences réglementaires à l'échelle régionale
		2	Positif, moyen à l'échelle régionale ou fort, mais localisé
		1	Positif, faible, permet une prise en compte de l'enjeu
	NC ou 0	NC ou 0	Neutre du point de vue de l'environnement, ou NON CONCERNÉ
	-	-1	Négatif, faible, légère détérioration
		-2	Négatif, moyen, détérioration moyenne à l'échelle régionale ou forte, mais localisée
		-3	Négatif, fort, détérioration importante à l'échelle régionale

### ► L'analyse cumulée des incidences par thématique environnementale

L'analyse multicritère et multidimensionnelle du DOO a été menée de façon à qualifier de manière plus précise le « comment ? » et le « combien ? » le projet impacte-t-il l'environnement :

- **Comment** : Comment l'orientation peut-elle infléchir, de façon positive ou négative, la tendance attendue au fil de l'eau ? C'est-à-dire si le SCoT n'était pas mis en œuvre.
- **Combien** : Quelles incidences (positives respectivement négatives) l'orientation engendre-t-elle en absence de SCoT ?

L'évaluation s'est déroulée en trois étapes. Les éléments fondamentaux du DOO ont été évalués au regard des enjeux environnementaux, c'est-à-dire les prescriptions. Les deux premiers critères de notation utilisés étaient :

1. **Impact de la prescription** : aura-t-elle un effet positif, nul ou négatif sur l'enjeu environnemental étudié ?  
➤ Système de notation : +, NC ou 0, —
2. **Portée opérationnelle de la prescription** : aura-t-elle un impact FORT (3), MOYEN (2) ou FAIBLE (1) sur l'enjeu environnemental étudié ?  
➤ Système de notation : 3, 2, 1

La note attribuée à ce critère opérationnel a été obtenue en procédant à une analyse plus fine à partir des trois sous-critères suivants :

#### 1. Opposabilité

La rédaction propose-t-elle des prescriptions (caractère « impératif » de mise en œuvre de la mesure), des recommandations (incitation « insistante », mais non obligatoire) ou une simple citation (aucune influence directe du SCoT, incitation pédagogique ou rappel de la loi) ?

#### 2. Échelle de mise en œuvre

L'impact attendu de la mesure s'exerce-t-il à l'échelle de du territoire du projet de SCOT dans son intégralité ou seulement de manière localisée ? En d'autres termes, l'orientation concerne-t-elle l'intégralité du territoire du SCoT ou seulement une portion restreinte des territoires impliqués ?

#### 3. Caractère innovant ou valeur ajoutée

La mesure propose-t-elle une plus-value environnementale au regard des outils déjà existants, notamment au regard des mesures règlementaires en vigueur, ou n'est-elle qu'un simple rappel de l'existant ?

## I.6.5 UN PROJET PLUS PERFORMANT NOTAMMENT SUR LES ENJEUX PRIORITAIRES POUR LE TERRITOIRE

Profil environnemental	Paysage/Occ du Sol	Milieux Nat./Biodiv.	Risques	Eau	Energie, GES, Air	Sites/sols pollués	Nuisances Sonores	Déchets	Ressources minérales
DOO v-arrêt	168	93	33	34	58	4	2	2	-7
DOO V1.6	159	93	42	40	60	8	6	3	-7

Le DOO prend globalement bien en compte l'ensemble des enjeux identifiés par l'état initial de l'environnement, et apporte une plus-value environnementale significative concernant la majorité des thématiques.

Le DOO répond avec une meilleure efficacité et de loin aux enjeux thématiques identifiés comme structurants : « Milieux naturels et biodiversité », « Paysage et patrimoine » et « Ressource espace ».

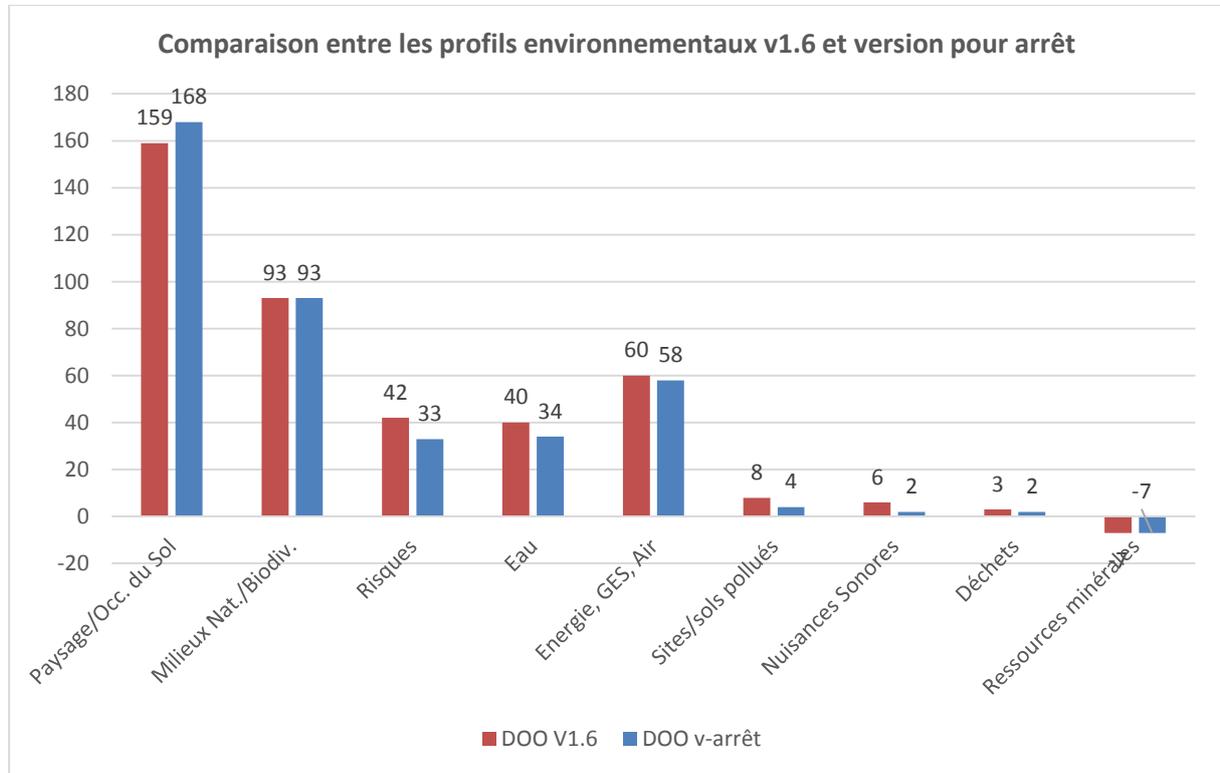
Deux enjeux environnementaux montrent également une bonne plus-value :

- « Énergie et Gaz à effet de serre »
- « Ressources en eau »

La prise en compte des nuisances sonores est peu développée, comme l'indique le graphique en page suivante. Cette faible prise en compte apparaît logiquement corrélée avec le peu de leviers d'actions que possède le SCoT sur cette thématique : peu de possibilités supplémentaires de réduire les nuisances/émissions à la source et de

réduire l'exposition de la population à ces nuisances/émissions, au-delà des actions d'ores et déjà entreprises par le SCoT pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques émis par les transports routiers.

En ce qui concerne l'enjeu « Déchets », le SCoT possède également peu de leviers (moyens d'action) sur cette thématique, hormis d'envisager des réserves foncières pour l'installation d'unités de tri/collecte/valorisation des déchets, et par des choix indirects de concentration de l'habitat. De même le SCoT n'a que peu de moyens d'action sur la thématique des sites et sols pollués, hormis leur identification et la demande de valorisation.



Comme en témoigne ce graphique, nous pouvons constater que la performance environnementale du DOO a progressé sur la thématique du paysage et de l'occupation des sols entre le DOO v1.6 et sa version pour l'arrêt. Ceci souligne les efforts faits dans la réduction de la consommation d'espace : -76% de réduction des surfaces consommées pour le logement par rapport à la période 2005-2017 contre -61% de réduction dans la version 1.6. En revanche, l'augmentation du besoin de logements ayant été revu à la hausse entre la version 1.6 et la version pour l'arrêt, passant de 5 150 à 7 013 logements, se traduit par une moins-value sur les thématiques des risques, de la ressource en eau et de l'énergie. Ces thématiques restent néanmoins relativement bien prises en compte.

### 1.6.6 UN PROJET PRENANT BIEN EN COMPTE LES CONTINUITES ECOLOGIQUES, LE RESEAU NATURA 2000 ET LES ZONES HUMIDES

Le DOO a défini les éléments de la trame verte et bleue. Il a hiérarchisé les espaces en leur donnant des prescriptions plus ou moins fortes en fonction des enjeux écologiques identifiés préalablement. Il en ressort que :

- Les réservoirs de biodiversité majeurs établis à partir de certains périmètres zonages (ZNIEFF 1, NATURA 2000 directives habitats, ENS, sites du CEN, APPB, RNN) présentent une inconstructibilité totale (à l'exception des trois communes ayant leur cœur de bourg totalement intégré dans ces périmètres : Ris, Novacelles et Saint-Éloy-la-Glacière) ;
- Les cours d'eau liste 1 et 2, les réservoirs biologiques du SDAGE, les espaces de mobilités des principaux cours d'eau (Allier et Dore), ainsi que les zones humides d'intérêts écologiques particulières du SAGE Dore sont également totalement protégées de toute nouvelle artificialisation ;
- Les réservoirs de biodiversité complémentaires, qui ont vocation à être préservés également et pour ce faire nécessitent une traduction à échelle parcellaire dans les futurs documents de rang inférieur

permettant de justifier qu'un aménagement hypothétique ne remettra pas en cause le réservoir d'échelle SCoT.

Le SCoT ayant intégré les sites Natura 2000 directive habitat dans les réservoirs règlementaires, ceux-ci sont protégés de toute urbanisation à vocation résidentielle et économique. Les activités de loisirs ne seront, quant à elles, possibles qu'en lien avec la découverte de la biodiversité, sous réserve de ne pas compromettre le fonctionnement global de l'écosystème et en cohérence avec les documents de gestion en lien.

Enfin, pour les corridors écologiques, le SCoT identifie différents éléments que sont :

- des secteurs de perméabilités (matrice agro-naturelle) à préserver de toute nouvelle artificialisation en lien avec l'urbanisme et l'économie ;
- des secteurs avec risque de conurbation le long des principales voiries du territoire limitant fortement l'étalement urbain linéaire le long de voies.

Enfin, le SCoT affirme fortement l'intérêt des zones humides sur le territoire dans la lignée du SDAGE Loire Bretagne et des cinq SAGES présents sur le territoire. Pour ce faire, il identifie les ZHIEP du SAGE Dore en tant que réservoirs de biodiversité majeurs à préserver de toute nouvelle artificialisation ou modification.

De plus, il intègre l'ensemble des zones humides du territoire en tant que réservoirs de biodiversité devant être préservés. L'absence de données précises empêche le SCoT de les cartographier, mais il impose un inventaire sur l'ensemble des zones de projets, une identification des zones humides et une préservation de ces dernières en priorisant les mesures de type évitement. Au pire, il permet une artificialisation sous condition de mise en place de mesures compensatoires de 200 % dans une compatibilité totale avec les cinq SAGES.

### **I.6.7 UN PROJET DIMINUANT LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE**

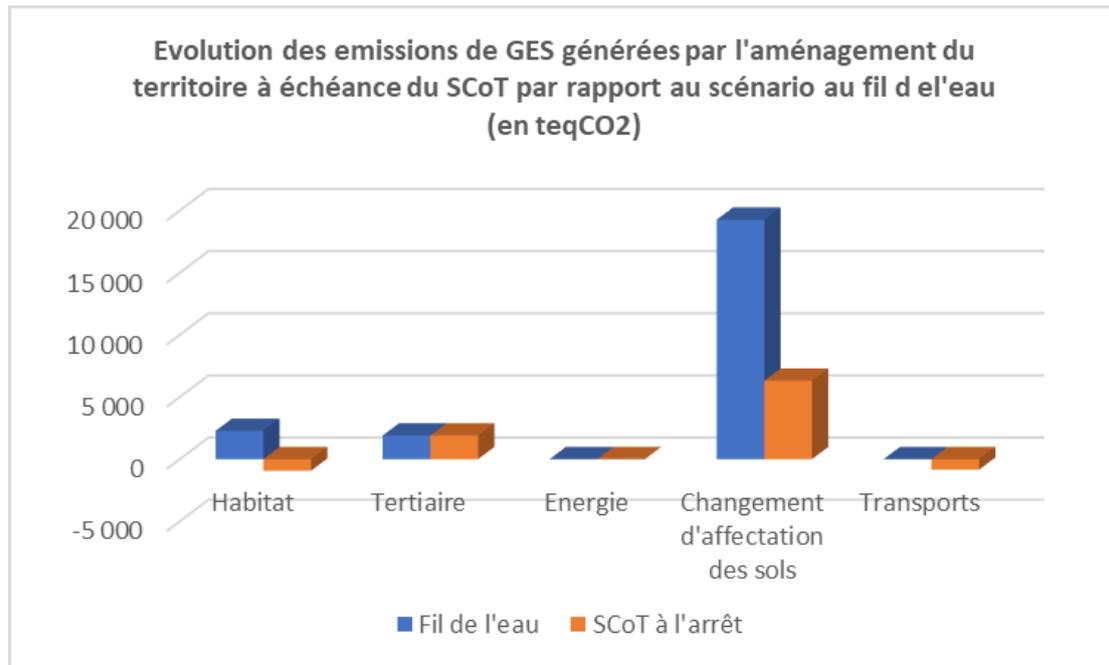
Le projet de SCoT ambitionne un développement qui renforce les centralités de l'armature territoriale du Livradois-Forez en ambitionnant une densification importante et en remobilisant à hauteur de 30 % les logements vacants tout en continuant d'accueillir de nouveaux habitants. Il vise également à réduire la consommation d'espace et à favoriser les modes doux et actifs encourageant « la voiture au garage ».

Ainsi, la comparaison du scénario SCoT retenu par rapport à un scénario fil de l'eau permet de mettre en évidence plusieurs éléments :

1. L'augmentation de la population et de l'activité prévue par le SCoT générera une augmentation de la production de GES par rapport aux résultats issus de l'état initial.
2. Néanmoins, les choix réalisés dans le SCoT permettent d'infléchir cette évolution en limitant la production attendue de GES. Ces choix permettent de passer la production de GES attendue à la fin du SCoT de + 24 000 tonnes de CO<sub>2</sub> à + 6000 tonnes de CO<sub>2</sub>.
3. Cette diminution est liée principalement à deux choix forts réalisés :
  - L'ambition forte de remobilisation des logements vacants ;
  - La diminution très forte de la surface prévue pour l'extension urbaine pour le logement.

Au final, la mise en œuvre du SCoT devrait permettre de réduire de 3 % les émissions de GES annuelles. Ce qui correspondra à une augmentation de 1 % des émissions de GES actuelles du territoire.

Le tableau ci-après, issu du logiciel GES SCoT, permet de mettre en avant les évolutions attendues de production de GES par rapport au scénario fil de l'eau. Il démontre bien de l'évolution importante liée au changement d'affectation des sols et aux efforts de consommation d'espace par le SCoT Livradois Forez.



## I.7. LA CONSOMMATION D'ESPACE AUTORISEE

L'analyse de la consommation foncière passée et les objectifs de modération pour préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers a permis de mettre en évidence les efforts consentis par le SCoT Livradois-Forez sur l'ensemble de son périmètre.

### I.7.1 INTRODUCTION

La consommation foncière se définit comme l'artificialisation des sols agricoles, naturels et forestiers au profit d'une forme d'urbanisation ou d'une activité anthropique autre que l'agriculture, le pastoralisme ou l'agroforesterie entraînant une artificialisation des sols potentiellement non réversible.

L'étalement urbain, quant à lui, correspond à un mode d'urbanisation qui s'étend dans la continuité d'une agglomération existante, réalisé souvent dans le prolongement d'un axe de transport. L'étalement urbain fait donc partie intégrante de la consommation foncière, au même titre que le mitage, l'artificialisation du sol *ex nihilo* sous forme « bétonnée » (ex. parking) ou bien encore l'exploitation d'un sol autre qu'à des fins agropastorales ou agroforestières (ex. aéroport, carrières...).

Le diagnostic a révélé les fortes pressions subies au cours du passé sur le Livradois-Forez en matière d'artificialisation des sols. Le SCoT porte ainsi une grande responsabilité afin d'infléchir la tendance et de promouvoir des formes d'urbanisation beaucoup plus économes en espace.

Les objectifs de croissance démographique du territoire à l'horizon 2038 traduisent l'ambition d'attractivité du territoire. Ainsi 91 073 habitants sont attendus sur le Livradois-Forez dans les 18 prochaines années, supposant la création de 7 013 logements.

En revanche cette croissance démographique s'accompagnera, proportionnellement, d'une consommation foncière très inférieure à ce qui a été réalisé dans le passé.

Cette analyse révèle l'ambition du SCoT en matière de réduction de la consommation foncière et de l'étalement urbain dans l'avenir.

## I.7.2 METHODE D'ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE PASSEE ET PRINCIPAUX RESULTATS

### ► Objectifs et attendus

L'analyse de la consommation d'espaces est un objectif réglementaire et constitue un élément central du SCOT, introduite par les lois Grenelles et constitue à ce titre un chapitre du rapport de présentation.

L'article L122-1-2 du Code de l'urbanisme dispose :

« Le rapport de présentation présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation comprise dans le document d'orientation et d'objectifs ».

Cette analyse vise à mettre en évidence :

- Les grandes tendances d'évolution de l'occupation des sols et leurs raisons, les grands équilibres entre espaces urbains, agricoles, naturels et forestiers du Livradois-Forez, les caractéristiques, les facteurs ;
- Les impacts induits afin de proposer dans le cadre du SCoT des objectifs, orientations et mesures adaptés pour accompagner ce phénomène et « réduire » la consommation d'espace foncier.

### ► Un travail itératif et évolutif

Cet exercice est particulièrement difficile à réaliser en l'absence d'outils adaptés. Combien d'hectares ont-ils été consommés par l'urbanisation ? Où ? Sous quelles formes (habitat dense, diffus, zones d'activités...) ? Comment évoluent les terres agricoles et les espaces naturels ? Pour répondre à questions, les outils ainsi que les méthodologies employées ont évolué, se sont enrichis et affinés.

### ► L'évaluation de la consommation foncière

Le projet met en œuvre les conditions d'une gestion économe du foncier :

- À ce titre, le SCoT met en perspective **une diminution de 74 % de la surface nette consommée par logement produit** par rapport à la consommation constatée sur les dix années de référence 2006-2015 (Données MAJIC), soit une **économie de 45% de la surface nette consommée pour la production de logements** ;
- Pour l'ensemble des besoins (logements, activités tourisme), l'économie réalisée sera de -25%.

Ce taux s'explique par un ralentissement très important de la surface annuelle consommée sur les dernières années de la période de référence.

En considérant la **consommation d'espace par nouvel habitant**, le SCoT prévoit une diminution de 80% de l'espace consommée par rapport à la période 2005-2014 :

	Tableau de synthèse comparatif		Consommation d'espace annuelle	
	Années	Evolution population	Valeur absolue	Valeur relative
Période de référence	2005 – 2014	+ 318 habitants	62 ha /an	2048 m <sup>2</sup> /hab./an
Période du SCoT	2020-2038	+ 5 486 habitants	16,1 ha/an	413 m <sup>2</sup> /hab./an

## I.8. LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Concernant l'intégration des risques naturels ou technologiques dans le SCoT Livradois-Forez, l'objectif initial identifié dans l'état Initial était bien de limiter fortement l'exposition des personnes et des biens aux différents aléas afin de baisser les risques pour la population.

Les choix qui ont été opérés par le SCoT se sont donc axés autour de trois grands points globaux :

1. Prohiber la construction dans les zones d'aléas les plus prononcés issus notamment des atlas des zones inondables, des directives des SAGEs, des secteurs aléa feu de forêt. L'objectif était d'intégrer les connaissances actuelles, dans un contexte de changement climatique pouvant générer des modifications, sur un territoire particulièrement concerné par les risques.
2. Intégrer les règlements des différents PPRT et PPR présents sur le territoire pour être en adéquation parfaite avec la réglementation nationale et orienter les documents de rangs inférieurs en tant que SCoT intégrateur.
3. Maîtrise l'imperméabilisation des sols et maîtriser l'écoulement des eaux de ruissellement afin de limiter l'aggravation des aléas et donc des risques dans les zones avalées.

Le SCoT envisage également des mesures particulières en matière de risque d'inondation et de risque technologique, afin de d'éviter ou de réduire les impacts négatifs éventuels liés à la mise en œuvre du schéma :

- prévoir les capacités de stockage ou de gestion des ruissellements dans toute opération de construction, d'aménagement urbain, agricole ou de loisirs et favoriser des solutions alternatives de gestion des eaux pluviales (noues...). Des solutions visant à améliorer la récupération optimale des eaux de pluies, réseaux séparatifs, réinjection dans les nappes, sont d'ailleurs prescrites dans le SCoT ;
- préserver le fonctionnement hydraulique des zones d'expansion des crues et notamment des deux principaux cours d'eau que sont la Dore et l'Allier afin de leur redonner un fonctionnement naturel et permettre d'écarter les phénomènes de crues (circulation des eaux, volume de stockage...);
- intégrer le risque d'inondation dans les stratégies de développement urbain pour les secteurs avalés ;
- prévenir les risques technologiques majeurs par une maîtrise de l'urbanisation autour des établissements classés Seveso (Sanofi Chimie à Vertolaye et Titanobel à Moissat) ainsi qu'autour des établissements non classés Seveso mais présentant un risque majeur (notamment sur les secteurs de Thiers et de Lezoux qui concentrent un certains nombres d'ICPE). Cet élément est prépondérant au regard du passé industriel très marqué de la vallée de la Dore ;
- Vérifier la concentration d'installations présentant un risque non majeur mais dont "les effets cumulés" peuvent entraîner des risques ; ainsi qu'à la présence, dans le tissu urbain existant, d'implantations industrielles historiques ;
- prévoir, à l'échelle de chaque intercommunalité, les espaces nécessaires à l'accueil d'entreprises à risques en tenant compte notamment des besoins de relocalisation d'entreprises à risques enclavées dans le tissu urbain favorisant par la même la mutation ou la rénovation de certains quartiers historiquement industriels. Ces sites devant être suffisamment éloignés des zones résidentielles et le traitement des abords devant être soigné.



Crédits photos : Parc Livradois-Forez

Mission pour l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale Livradois-Forez  
confiée aux bureaux d'études Planèd et EcoVia



Maison du Parc

63880 Saint-Gervais-sous-Meymont

Tél. 04 73 95 57 57

Fax 04 73 95 57 84

Courriel [info@parc-livradois-forez.org](mailto:info@parc-livradois-forez.org)

[www.scot-livradois-forez.fr](http://www.scot-livradois-forez.fr)

